



Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115 quai Jeanne d'Arc - 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Tél. : 03 22 26 60 40 - E-mail : contact@gemel.org

Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme en 2026



**Emma BECUWE
Maël BARKER
Florent CREIGNOU**

**Manon FICHTER
Florent STIEN
Jean-Denis TALLEUX**

**Rapport du GEMEL n°26-012
août 2025**

Travail réalisé avec le soutien
financier de :



**Région
Hauts-de-France**



Responsable de l'étude : Emma Becuwe (chargée d'études)

Terrain : Emma Becuwe (chargée d'études), Maël Barker (stagiaire), Manon Fichter (stagiaire), Florent Stien (assistant ingénieur), Jean-Denis Talleux (assistant ingénieur) et Florent Creignou (technicien de laboratoire).

Biométries : Maël Barker, Manon Fichter, Florent Stien, Jean-Denis Talleux, Florent Creignou.

Cartographie : Emma Becuwe

Analyses de données : Emma Becuwe, Maël Barker

Rédaction : Emma Becuwe

Citation : Becuwe, E., Barker, M ; Fichter, M., Stien, F., Creignou F., Talleux J-D. (2026).
Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme en 2026.
Rapport du GEMEL n°26-012 : 63 p.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Introduction.....	1
Matériel et méthodes	3
A. Prélèvements.....	3
B. Analyses.....	6
1. Au laboratoire	6
2. Conversion taille-poids.....	7
3. Distribution de la population	7
4. Cartographie et modélisation des gisements	7
5. Interpolation.....	7
Résultats.....	9
A. Baie de Somme Nord.....	9
1. Echantillonnage des scrobiculaires	9
2. Structure et distribution de la population	16
3. Densité de population	17
4. Etat des stocks.....	23
B. Baie de Somme Sud.....	30
1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Sud.....	30
2. Structure et distribution de la population	33
3. Densité de la population	34
4. Etat des stocks.....	38
C. Baie de Somme Centre.....	44

1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Centre	44
2. Structure et distribution de la population	47
3. Densité de la population	48
4. Etat des stocks	52
Discussion et conclusion	56
Bibliographie	62

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Traces en étoile, caractéristiques des scrobiculaires	3
Figure 2 : Prélèvement de scrobiculaires par carottage.....	5
Figure 3 : Recherche de scrobiculaires dans la carotte de prélèvement.....	5
Figure 4 : Acquisition des informations de la station de prélèvement.	5
Figure 5 : Mesure de la longueur d'une scrobiculaire	6
Figure 6 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Nord en 2026	15
Figure 7 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Nord (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.	16
Figure 8 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Nord (ind/m ²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).....	17
Figure 9 : Répartition des densités de scrobiculaires, toute classe de taille confondue, par point sur les gisements de la baie de Somme Nord (nombre d'individus/m ²)	18
Figure 10 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau de CH'4 (nombre d'individus/m ²)	20
Figure 11 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau de la Maye (nombre d'individus/m ²).....	21
Figure 12 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau du Crotoy (nombre d'individus/m ²)	22
Figure 13 : Biomasses de scrobiculaires (g/m ²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de CH'4.	24
Figure 14 : Biomasses de scrobiculaires (g/m ²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements au niveau de la Maye.	25
Figure 15 : Biomasses de scrobiculaires (g/m ²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements au niveau du Crotoy.....	26
Figure 16 : Interpolation par triangulation linéaire des biomasses de scrobiculaires à la taille minimale autorisée de capture sur les gisements de la baie de Somme Nord.....	28
Figure 17 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Sud en 2026.....	32

Figure 18 : Histogramme du nombre de scrobiculaires mesurés en baie de Somme Sud par classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.	33
Figure 19 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Sud (ind/m ²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)	34
Figure 20 : Répartition des densités de scrobiculaires, toutes classes de taille confondues, par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus.m ⁻²)	35
Figure 21 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus/m ²)	37
Figure 22 : Biomasses de scrobiculaires (g/m ²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Hourdel.	39
Figure 23 : Interpolation par triangulation linéaire des biomasses de scrobiculaires de taille minimale autorisée de capture sur le gisement de la slikke du Hourdel	41
Figure 24 : Points d'échantillonnage des scrobiculaires réalisés en baie de Somme Centre en 2026	46
Figure 25 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Centre (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.	47
Figure 26 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Centre (ind/m ²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)	48
Figure 27 : Répartition des densités de scrobiculaires, toute classe de taille condonfue, par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus/m ²)	49
Figure 28 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus/m ²)	51
Figure 29 : Biomasses de scrobiculaires (g/m ²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Centre.	53
Figure 30 : Evolution des gisements de scrobiculaires entre 2025 et 2026	57

Tableaux

Tableau 1 : Coordonnées des points échantillonnés en baie de Somme Nord en Lambert 93 et en WGS84	9
Tableau 2 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm sur CH'4.....	29
Tableau 3 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm entre la Maye et le Crotoy.....	29
Tableau 4 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Sud en Lambert 93 et en WGS84.....	30

Tableau 5 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Hourdel.....	42
Tableau 6 : Entité échantillonnée, nombre de prélèvements réalisés, moyenne des biomasses supérieures à la TMAC par m ² , biomasse supérieures à la TMAC par m ² à un intervalle de confiance de 80 %, surface de l'entité échantillonnée, biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité et biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %.....	43
Tableau 10 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Centre en Lambert 93 et en WGS84..	45
Tableau 8 : Entités échantillonnées, nombre de prélèvements réalisés, moyennes des biomasses supérieures à la TMAC par m ² , biomasses supérieures à la TMAC par m ² à un intervalle de confiance de 80 %, surface des entités échantillonnées, biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité et biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %.....	55
Tableau 9 : Récapitulatif des sites prospectés, tout effort de pêche confondu, de leurs entités, du nombre de prélèvements effectués, des surfaces de gisements potentiels, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence, les intervalles de confiances des biomasses à 80 %, le nombre de marée et l'intervalle de confiance des intervalles de marées à 80 %.....	60
Tableau 10 : Récapitulatif des sites prospectés, seuil supérieur à 500 g/m ² de scrobiculaires à la TMAC, de leurs entités, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence et le nombre de marée de travail possible.....	61

INTRODUCTION

La scrobiculaire, *Scrobicularia plana*, est un bivalve qui vit en profondeur dans les sédiments sablo-vaseux à vaseux. La profondeur de l'enfouissement dépend de la taille de l'individu et de ses siphons. Principalement dépositivore, la scrobiculaire se nourrit et respire grâce à ses siphons qui, lors de leur déplacement, dessinent des étoiles sur le sédiment. Caractérisée par une coquille mince, ovale et fragile, sa croissance est lente (Ruellet, 2013). Pouvant vivre plus de 10 ans, les adultes atteignent la maturité sexuelle dès l'âge de 2 ans (Sola, 1997) mais la ponte est davantage abondante à partir de l'âge de 5 ans (Ruellet, 2013). La reproduction a lieu l'été entre juillet et septembre, par une émission de gamètes et une fécondation dans l'eau. Les larves véligères sont d'abord planctoniques, pendant 3 à 4 semaines, où elles peuvent se disperser très loin des habitats les plus propices, puis elles se métamorphosent et finissent par devenir benthiques.

Appelées « fausses palourdes », « lavignons » ou encore « lavagnons », les scrobiculaires sont pêchées pour leur finesse. Elles sont ramassées à partir d'une longueur de 30 mm à l'aide d'une fourche à longues dents dans le but d'extraire les mottes de substrats qui les abritent. La pêche aux scrobiculaires se révèle fatigante du fait de la nature vaseuse et collante du sédiment. Très fragiles, elles doivent être conditionnées avec soin une fois pêchées.

Le GEMEL a réalisé l'évaluation de gisements de scrobiculaires en 2020 dans le cadre du projet SCROBSAC (SCROBiculaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche : évaluation des stocks exploitables) (Becuwe et al., 2020) et depuis, continue cette évaluation dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectif auprès de la Région des Hauts-de-France (Becuwe et al., 2021 ; Becuwe et al., 2022 ; Becuwe et al., 2023, Becuwe et al., 2024, Rambeaud et al., 2025). Pour la saison 2026-2027, le nombre de licences délivrées pour la pêche aux lavagnons est de 60. Suite à un premier arrêté préfectoral du 10 juin 2021, le quota de pêche initialement fixé à 50 kg est passé à 70 kg par pêcheur et par marée, mais grâce à la dernière évaluation de gisements réalisée par le GEMEL en 2025 (Rambeaud et al., 2025), le quota a été revu à la hausse et est passé à 100 kg par pêcheur et par marée (Paffoni, 2026). La présente étude fait

état des gisements de scrobiculaires en baie de Somme dans le but d'estimer son potentiel de production en cette année 2026.

MATERIEL ET METHODES

A. PRELEVEMENTS

En 2026, l'évaluation du gisement de scrobiculaires en baie de Somme est réalisée du 21 mai au 9 juillet. Les points prospectés lors de la dernière évaluation de gisement ont été repris cette année, autant que possible, par soucis de comparaison (Rambeaud *et al.*, 2025). La présence d'étoiles est un indice de présence de scrobiculaires (Figure 1). Ces dernières peuvent aussi être confondues avec des traces de pattes d'oiseaux ou de Néréis. En baie de Somme Nord, qui se compose des gisements de CH'4, de la Maye et du Crotoy, 220 points ont été échantillonnés. En baie de Somme Centre, qui se situe entre le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme, ce sont 31 points échantillonnés, et 51 en baie de Somme Sud, entre le Cap-Hornu et le Hourdel.

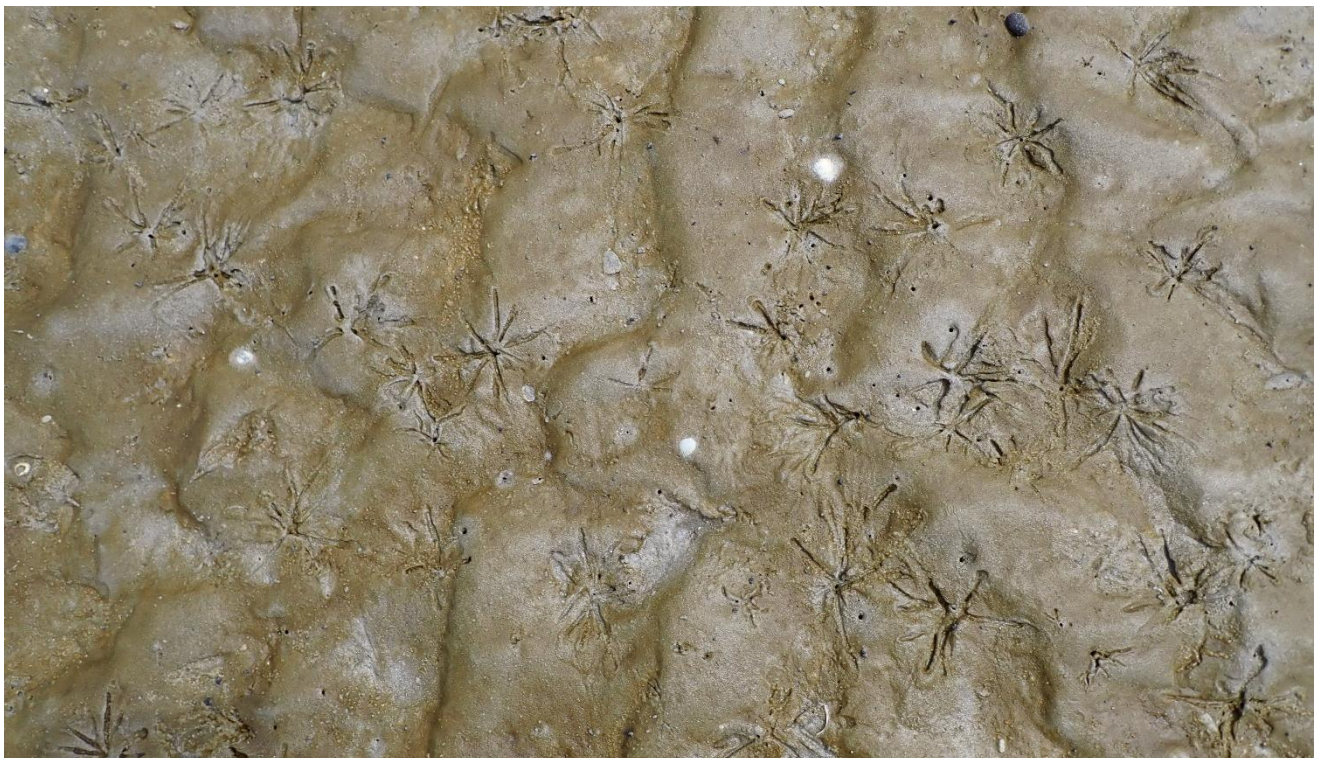


Figure 1 : Traces en étoile, caractéristiques des scrobiculaires

L'échantillonnage des points se fait à l'aide d'un carottier de 0,029 m² de surface (soit 19 cm de diamètre) (Figure 2). A chaque fois, 3 carottes de sédiment de 20 cm de profondeur sont prélevées. Les carottes sont ensuite cassées à la main et le sédiment est émiétté à la recherche des scrobiculaires (Figure 3) puisque le tamisage endommage ces bivalves fragiles et le sédiment très vaseux rend la tâche difficile. L'ensemble des scrobiculaires récupérées, quelques soient leurs tailles, sont placées dans un sac identifié selon le réplicat et le point. Une fiche terrain est complétée pour chaque point (Figure 4). Elle renseigne la date, l'heure de prélèvement, les coordonnées GPS du point relevées à l'aide d'un Trimble TDC600, ainsi que la présence ou l'absence d'individus dans chaque carotte.



Figure 2 : Prélèvement de scrobiculaires par carottage.



Figure 3 : Recherche de scrobiculaires dans la carotte de prélèvement.



Figure 4 : Acquisition des informations de la station de prélèvement.

B. ANALYSES

1. Au laboratoire

Tous les individus prélevés sont amenés au laboratoire. Les scrobiculaires sont ensuite mesurées, point par point, réplikat par réplikat, dans le sens de la longueur (Figure 5), à l'aide d'un pied à coulisse Mitutoyo étanche (IP 67 de précision 0,01 mm).

Les données recueillies permettent d'estimer les densités puis les biomasses sur les gisements potentiels.



Figure 5 : Mesure de la longueur d'une scrobiculaire

2. Conversion taille-poids

La relation allométrique taille/poids permet d'évaluer la biomasse totale des gisements de scrobiculaires. Ainsi, les densités sont converties en biomasses à partir de la relation suivante, jugée comme étant le meilleur ajustement possible et biologiquement acceptable lors du projet COMORES (Ruellet, 2013) :

$$\text{PFE} = 1,5 \cdot 10^{-4} L^3$$

Avec PFE : poids frais entier (g),

L : Longueur de la coquille (mm).

3. Distribution de la population

Les histogrammes des structures de population sont réalisés sous Excel 2013, ainsi que les histogrammes de densités de population.

4. Cartographie et modélisation des gisements

Les contours des gisements sont définis sur le terrain à partir d'observations géoréférencées (*i.e* les stations prospectées) et en fonction des caractéristiques physiques des milieux. Ils sont ensuite représentés sur QGIS. Ces contours prennent en compte la slikke et les filandres, les milieux vaseux en somme, habitats favorables à *Scrobicularia plana* et sont appelés « gisements », car ces surfaces sont susceptibles d'accueillir *Scrobicularia plana*.

5. Interpolation

L'interpolation des résultats est réalisée, lorsqu'elle est possible, sous le logiciel QGIS, par triangulation linéaire. Cette méthode consiste à diviser le champ en triangles disjoints dont les sommets sont les stations échantillonnées, puis à interpoler le paramètre choisi à l'intérieur de chaque triangle. Ces outils statistiques permettent de produire des bilans cartographiques et chiffrés d'un gisement et d'en suivre l'évolution et la productivité.

Les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la taille minimale autorisée de capture (TMAC) sont interpolées par triangulation linéaire par pas de 10 m en X et en Y afin

d'avoir un maillage dont chaque nœud représente 100 m². Seuls les nœuds compris dans les zones propices aux scrobiculaires sont conservés.

Les représentations cartographiques indiquent les biomasses de scrobiculaires de taille marchande à différents seuils d'effort de pêche allant de 200 g.m⁻² à 500 g.m⁻².

RESULTATS

A. BAIE DE SOMME NORD

1. Echantillonnage des scrobiculaires

220 points ont été prospectés en baie de Somme Nord, au niveau de CH'4 et entre la Maye jusque devant le Crotoy (Tableau 1 et Figure 6). Les prélèvements ont été réalisés entre les 21 mai et 12 juin 2026. 116 points révèlent la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 7 893 scrobiculaires ont été trouvées sur l'ensemble des points échantillonnés.

Tableau 1 : Coordonnées des points échantillonnés en baie de Somme Nord en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
1	596399	7018200	N 50°15'11.5"	E 001°32'56.5"
2	596599	7018151	N 50°15'10.0"	E 001°33'06.7"
3	596200	7018001	N 50°15'04.9"	E 001°32'46.7"
4	596400	7018001	N 50°15'05.1"	E 001°32'56.8"
5	596598	7018001	N 50°15'05.2"	E 001°33'06.8"
6	596800	7018000	N 50°15'05.3"	E 001°33'16.9"
7	596851	7018001	N 50°15'05.3"	E 001°33'19.5"
8	596002	7017799	N 50°14'58.3"	E 001°32'36.9"
9	596199	7017801	N 50°14'58.5"	E 001°32'46.8"
10	596401	7017802	N 50°14'58.6"	E 001°32'57.0"
11	596600	7017803	N 50°14'58.8"	E 001°33'07.0"
12	596800	7017801	N 50°14'58.8"	E 001°33'17.1"
13	597000	7017798	N 50°14'58.9"	E 001°33'27.2"
14	596199	7017600	N 50°14'52.0"	E 001°32'47.0"
15	596400	7017601	N 50°14'52.1"	E 001°32'57.1"
16	596600	7017601	N 50°14'52.2"	E 001°33'07.2"
17	596799	7017598	N 50°14'52.3"	E 001°33'17.3"
18	597000	7017600	N 50°14'52.5"	E 001°33'27.4"
19	596720	7017401	N 50°14'45.9"	E 001°33'13.5"
20	596798	7017400	N 50°14'45.9"	E 001°33'17.4"
21	597001	7017400	N 50°14'46.0"	E 001°33'27.6"
22	597200	7017401	N 50°14'46.1"	E 001°33'37.6"
23	597237	7017547	N 50°14'50.9"	E 001°33'39.4"
24	597400	7017400	N 50°14'46.2"	E 001°33'47.7"

25	596800	7017199	N 50°14'39.4"	E 001°33'17.7"
26	597000	7017202	N 50°14'39.6"	E 001°33'27.8"
27	597203	7017198	N 50°14'39.6"	E 001°33'38.0"
28	597399	7017200	N 50°14'39.8"	E 001°33'47.9"
29	597000	7017001	N 50°14'33.1"	E 001°33'27.9"
30	597200	7017000	N 50°14'33.2"	E 001°33'38.0"
31	597399	7017001	N 50°14'33.3"	E 001°33'48.0"
32	597601	7017000	N 50°14'33.4"	E 001°33'58.2"
33	597200	7016805	N 50°14'26.9"	E 001°33'38.2"
34	597401	7016802	N 50°14'26.9"	E 001°33'48.3"
35	597601	7016801	N 50°14'27.0"	E 001°33'58.4"
36	598200	7017799	N 50°14'59.6"	E 001°34'27.7"
37	598397	7017805	N 50°14'59.9"	E 001°34'37.6"
38	598602	7017801	N 50°14'59.9"	E 001°34'47.9"
39	598000	7017600	N 50°14'53.0"	E 001°34'17.8"
40	598199	7017600	N 50°14'53.2"	E 001°34'27.8"
41	598400	7017599	N 50°14'53.2"	E 001°34'37.9"
42	598600	7017600	N 50°14'53.4"	E 001°34'48.0"
43	598803	7017584	N 50°14'53.0"	E 001°34'58.3"
44	597800	7017400	N 50°14'46.5"	E 001°34'07.9"
45	598000	7017401	N 50°14'46.6"	E 001°34'18.0"
46	598200	7017399	N 50°14'46.7"	E 001°34'28.1"
47	598401	7017400	N 50°14'46.8"	E 001°34'38.2"
48	598601	7017400	N 50°14'46.9"	E 001°34'48.3"
49	598807	7017397	N 50°14'46.9"	E 001°34'58.6"
50	597799	7017200	N 50°14'40.0"	E 001°34'08.0"
51	598001	7017200	N 50°14'40.1"	E 001°34'18.2"
52	598200	7017198	N 50°14'40.2"	E 001°34'28.2"
53	598400	7017200	N 50°14'40.3"	E 001°34'38.3"
54	598593	7017203	N 50°14'40.6"	E 001°34'48.0"
55	598799	7017200	N 50°14'40.6"	E 001°34'58.4"
56	599001	7017200	N 50°14'40.7"	E 001°35'08.6"
57	597800	7017001	N 50°14'33.6"	E 001°34'08.3"
58	597998	7017002	N 50°14'33.7"	E 001°34'18.2"
59	598200	7017001	N 50°14'33.8"	E 001°34'28.4"
60	598400	7017000	N 50°14'33.9"	E 001°34'38.5"
61	598600	7016996	N 50°14'33.9"	E 001°34'48.6"
62	598801	7016999	N 50°14'34.1"	E 001°34'58.7"
63	599000	7017001	N 50°14'34.3"	E 001°35'08.7"
64	597800	7016809	N 50°14'27.4"	E 001°34'08.4"
65	597999	7016800	N 50°14'27.2"	E 001°34'18.5"
66	598200	7016803	N 50°14'27.4"	E 001°34'28.6"
67	598400	7016800	N 50°14'27.4"	E 001°34'38.7"
68	598600	7016800	N 50°14'27.5"	E 001°34'48.8"
69	598801	7016801	N 50°14'27.7"	E 001°34'58.9"
70	598999	7016800	N 50°14'27.8"	E 001°35'08.9"

71	599200	7016801	N 50°14'27.9"	E 001°35'19.0"
72	597799	7016600	N 50°14'20.6"	E 001°34'08.6"
73	598001	7016599	N 50°14'20.7"	E 001°34'18.8"
74	598209	7016605	N 50°14'21.0"	E 001°34'29.2"
75	598400	7016601	N 50°14'21.0"	E 001°34'38.9"
76	598599	7016600	N 50°14'21.1"	E 001°34'48.9"
77	598802	7016602	N 50°14'21.3"	E 001°34'59.1"
78	599000	7016599	N 50°14'21.3"	E 001°35'09.1"
79	598400	7016401	N 50°14'14.5"	E 001°34'39.0"
80	598600	7016401	N 50°14'14.6"	E 001°34'49.1"
81	598798	7016401	N 50°14'14.8"	E 001°34'59.1"
82	598999	7016402	N 50°14'14.9"	E 001°35'09.2"
83	599206	7016401	N 50°14'15.0"	E 001°35'19.7"
84	599399	7016400	N 50°14'15.1"	E 001°35'29.4"
85	599603	7016404	N 50°14'15.3"	E 001°35'39.7"
86	598399	7016201	N 50°14'08.1"	E 001°34'39.2"
87	598600	7016201	N 50°14'08.2"	E 001°34'49.3"
88	598801	7016200	N 50°14'08.3"	E 001°34'59.4"
89	599000	7016200	N 50°14'08.4"	E 001°35'09.5"
90	599201	7016201	N 50°14'08.5"	E 001°35'19.6"
91	599401	7016200	N 50°14'08.6"	E 001°35'29.7"
92	599600	7016200	N 50°14'08.7"	E 001°35'39.7"
93	599801	7016199	N 50°14'08.8"	E 001°35'49.8"
94	599999	7016198	N 50°14'08.9"	E 001°35'59.8"
95	600047	7016195	N 50°14'08.8"	E 001°36'02.2"
96	598401	7016000	N 50°14'01.6"	E 001°34'39.5"
97	598475	7015984	N 50°14'01.1"	E 001°34'43.2"
98	598600	7016000	N 50°14'01.7"	E 001°34'49.5"
99	598802	7015997	N 50°14'01.7"	E 001°34'59.7"
100	598998	7016000	N 50°14'01.9"	E 001°35'09.5"
101	599200	7016000	N 50°14'02.0"	E 001°35'19.7"
102	599400	7016001	N 50°14'02.2"	E 001°35'29.8"
103	599599	7016003	N 50°14'02.4"	E 001°35'39.8"
104	599800	7016000	N 50°14'02.4"	E 001°35'49.9"
105	599989	7016002	N 50°14'02.5"	E 001°35'59.5"
106	600201	7015995	N 50°14'02.4"	E 001°36'10.2"
107	600370	7015984	N 50°14'02.2"	E 001°36'18.7"
108	598400	7015799	N 50°13'55.1"	E 001°34'39.6"
109	598599	7015802	N 50°13'55.3"	E 001°34'49.6"
110	598800	7015801	N 50°13'55.4"	E 001°34'59.7"
111	599000	7015797	N 50°13'55.3"	E 001°35'09.8"
112	599183	7015793	N 50°13'55.3"	E 001°35'19.0"
114	599414	7015790	N 50°13'55.4"	E 001°35'30.7"
115	599606	7015793	N 50°13'55.6"	E 001°35'40.4"
116	599679	7015808	N 50°13'56.1"	E 001°35'44.0"
117	599800	7015800	N 50°13'55.9"	E 001°35'50.1"

118	600004	7015799	N 50°13'56.0"	E 001°36'00.4"
119	600205	7015803	N 50°13'56.2"	E 001°36'10.5"
120	600399	7015800	N 50°13'56.2"	E 001°36'20.3"
121	598192	7015601	N 50°13'48.5"	E 001°34'29.3"
122	598402	7015605	N 50°13'48.8"	E 001°34'39.9"
123	598606	7015606	N 50°13'48.9"	E 001°34'50.1"
124	598805	7015606	N 50°13'49.1"	E 001°35'00.2"
125	599003	7015598	N 50°13'48.9"	E 001°35'10.1"
126	599205	7015595	N 50°13'48.9"	E 001°35'20.3"
127	599398	7015606	N 50°13'49.4"	E 001°35'30.0"
128	599605	7015599	N 50°13'49.3"	E 001°35'40.5"
129	599806	7015596	N 50°13'49.3"	E 001°35'50.6"
130	599995	7015601	N 50°13'49.6"	E 001°36'00.1"
131	600199	7015604	N 50°13'49.8"	E 001°36'10.4"
132	600406	7015595	N 50°13'49.6"	E 001°36'20.8"
133	600558	7015612	N 50°13'50.3"	E 001°36'28.5"
134	598445	7015377	N 50°13'41.5"	E 001°34'42.2"
135	598607	7015405	N 50°13'42.5"	E 001°34'50.4"
136	598797	7015408	N 50°13'42.7"	E 001°34'59.9"
137	599008	7015395	N 50°13'42.4"	E 001°35'10.6"
138	599201	7015399	N 50°13'42.6"	E 001°35'20.3"
139	599403	7015399	N 50°13'42.7"	E 001°35'30.5"
140	599604	7015399	N 50°13'42.8"	E 001°35'40.6"
141	599800	7015402	N 50°13'43.0"	E 001°35'50.5"
142	599994	7015392	N 50°13'42.8"	E 001°36'00.3"
143	600197	7015394	N 50°13'43.0"	E 001°36'10.5"
144	600399	7015397	N 50°13'43.2"	E 001°36'20.7"
145	600608	7015394	N 50°13'43.2"	E 001°36'31.2"
146	598800	7015200	N 50°13'35.9"	E 001°35'00.3"
147	599000	7015207	N 50°13'36.3"	E 001°35'10.4"
148	599201	7015200	N 50°13'36.2"	E 001°35'20.5"
149	599399	7015201	N 50°13'36.3"	E 001°35'30.5"
150	599601	7015202	N 50°13'36.5"	E 001°35'40.6"
151	599800	7015201	N 50°13'36.5"	E 001°35'50.7"
152	599999	7015204	N 50°13'36.8"	E 001°36'00.7"
153	600199	7015201	N 50°13'36.8"	E 001°36'10.8"
154	600403	7015205	N 50°13'37.0"	E 001°36'21.0"
156	600600	7015201	N 50°13'37.0"	E 001°36'31.0"
157	600737	7015200	N 50°13'37.0"	E 001°36'37.9"
158	599205	7015030	N 50°13'30.7"	E 001°35'20.8"
159	599401	7015007	N 50°13'30.0"	E 001°35'30.7"
160	599599	7015012	N 50°13'30.3"	E 001°35'40.7"
161	599799	7014996	N 50°13'29.9"	E 001°35'50.8"
162	599998	7015000	N 50°13'30.2"	E 001°36'00.8"
163	600194	7014994	N 50°13'30.1"	E 001°36'10.7"
164	600403	7015007	N 50°13'30.6"	E 001°36'21.2"

165	600598	7015004	N 50°13'30.6"	E 001°36'31.0"
166	600795	7015014	N 50°13'31.1"	E 001°36'41.0"
167	600816	7015017	N 50°13'31.2"	E 001°36'42.0"
168	599291	7014790	N 50°13'23.0"	E 001°35'25.4"
169	599402	7014800	N 50°13'23.4"	E 001°35'31.0"
170	599600	7014801	N 50°13'23.5"	E 001°35'40.9"
171	599801	7014806	N 50°13'23.8"	E 001°35'51.1"
172	599999	7014806	N 50°13'23.9"	E 001°36'01.0"
173	600200	7014808	N 50°13'24.1"	E 001°36'11.2"
174	600398	7014802	N 50°13'24.0"	E 001°36'21.1"
175	600593	7014801	N 50°13'24.1"	E 001°36'31.0"
176	600802	7014796	N 50°13'24.0"	E 001°36'41.5"
177	600895	7014796	N 50°13'24.1"	E 001°36'46.2"
178	599596	7014601	N 50°13'17.0"	E 001°35'40.9"
179	599800	7014608	N 50°13'17.4"	E 001°35'51.2"
180	600000	7014597	N 50°13'17.1"	E 001°36'01.3"
181	600202	7014599	N 50°13'17.3"	E 001°36'11.5"
182	600411	7014599	N 50°13'17.4"	E 001°36'22.0"
183	600585	7014586	N 50°13'17.1"	E 001°36'30.8"
184	600804	7014597	N 50°13'17.6"	E 001°36'41.8"
185	600995	7014595	N 50°13'17.6"	E 001°36'51.4"
186	599920	7014396	N 50°13'10.6"	E 001°35'57.4"
187	599996	7014424	N 50°13'11.5"	E 001°36'01.2"
189	600198	7014402	N 50°13'11.0"	E 001°36'11.4"
190	600431	7014386	N 50°13'10.6"	E 001°36'23.2"
191	600597	7014395	N 50°13'11.0"	E 001°36'31.5"
192	600798	7014398	N 50°13'11.2"	E 001°36'41.7"
193	600995	7014401	N 50°13'11.4"	E 001°36'51.6"
194	601123	7014404	N 50°13'11.5"	E 001°36'58.0"
195	600200	7014200	N 50°13'04.4"	E 001°36'11.7"
196	600402	7014199	N 50°13'04.5"	E 001°36'21.9"
197	600585	7014165	N 50°13'03.5"	E 001°36'31.1"
198	600811	7014201	N 50°13'04.8"	E 001°36'42.5"
199	600996	7014197	N 50°13'04.8"	E 001°36'51.8"
200	601246	7014192	N 50°13'04.8"	E 001°37'04.4"
201	601271	7014201	N 50°13'05.1"	E 001°37'05.7"
202	600501	7013982	N 50°12'57.5"	E 001°36'27.1"
203	600603	7013985	N 50°12'57.7"	E 001°36'32.2"
204	600811	7013997	N 50°12'58.2"	E 001°36'42.7"
207	600903	7014011	N 50°12'58.7"	E 001°36'47.3"
208	601001	7014000	N 50°12'58.4"	E 001°36'52.2"
209	601203	7014000	N 50°12'58.5"	E 001°37'02.4"
210	601294	7013993	N 50°12'58.4"	E 001°37'07.0"
211	601382	7014000	N 50°12'58.6"	E 001°37'11.4"
212	600607	7013797	N 50°12'51.6"	E 001°36'32.6"
213	600834	7013817	N 50°12'52.4"	E 001°36'44.0"

214	601005	7013789	N 50°12'51.6"	E 001°36'52.6"
215	601201	7013805	N 50°12'52.2"	E 001°37'02.5"
216	601405	7013797	N 50°12'52.1"	E 001°37'12.8"
217	601502	7013801	N 50°12'52.3"	E 001°37'17.6"
218	600694	7013598	N 50°12'45.2"	E 001°36'37.1"
219	600851	7013582	N 50°12'44.8"	E 001°36'45.0"
220	600929	7013590	N 50°12'45.1"	E 001°36'49.0"

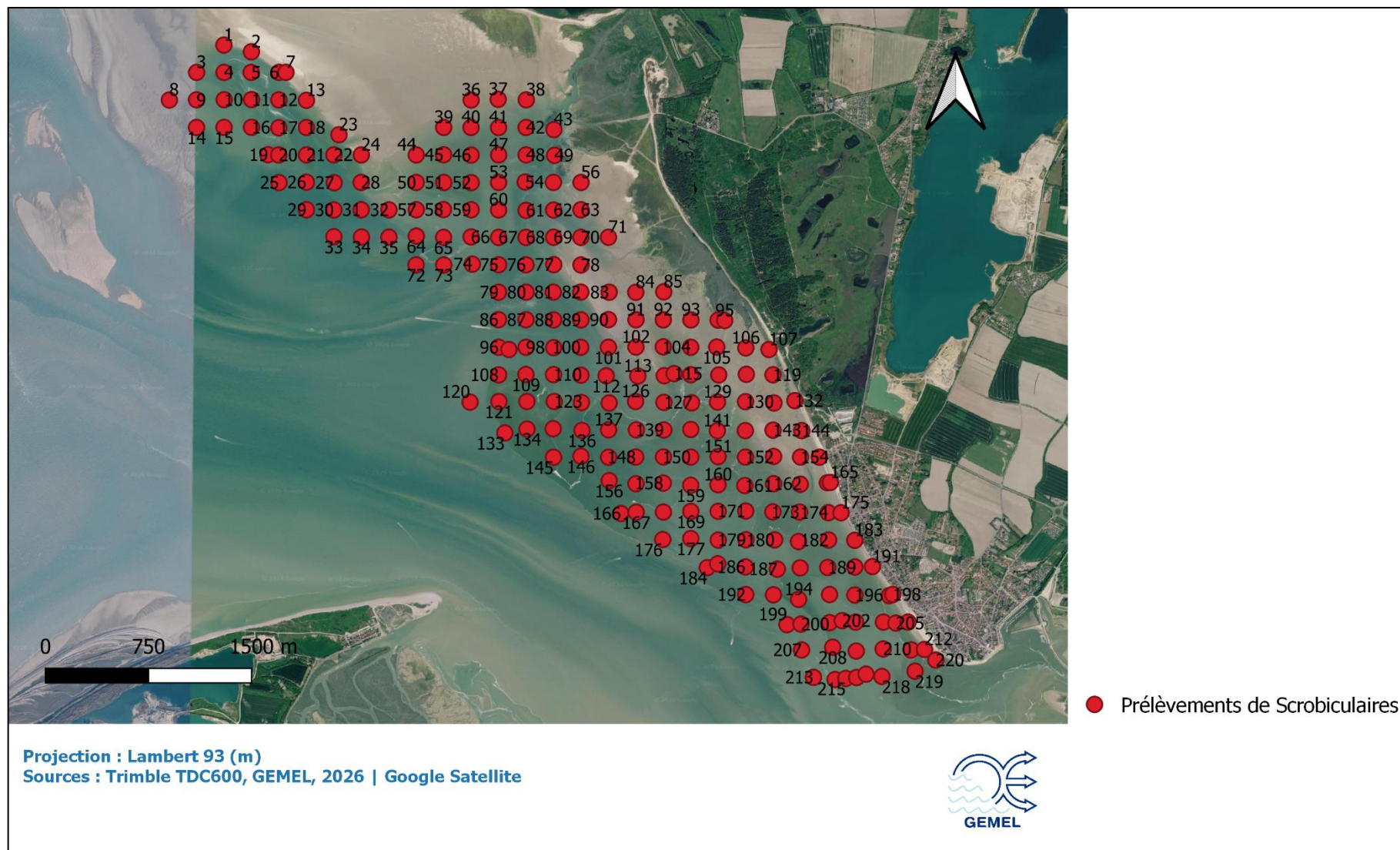


Figure 6 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Nord en 2026

2. Structure et distribution de la population

Les individus mesurés sont représentés par classe de taille sur l'histogramme de la Figure 7. La taille de la population de scrobiculaires en baie de Somme Nord varie entre 3 mm et 44 mm.

En Baie de Somme Nord (Figure 7), l'analyse des 7 893 individus mesurés révèle que 652 d'entre eux atteignent ou dépassent la taille marchande fixée à 30 mm. Parmi ces individus échantillonnés, seulement 8,3 % des scrobiculaires collectées mesurent ou dépassent 30 mm. La distribution des tailles montre deux modes distincts : un à 32 mm correspondant à des individus commercialisables et un second à 20 mm.

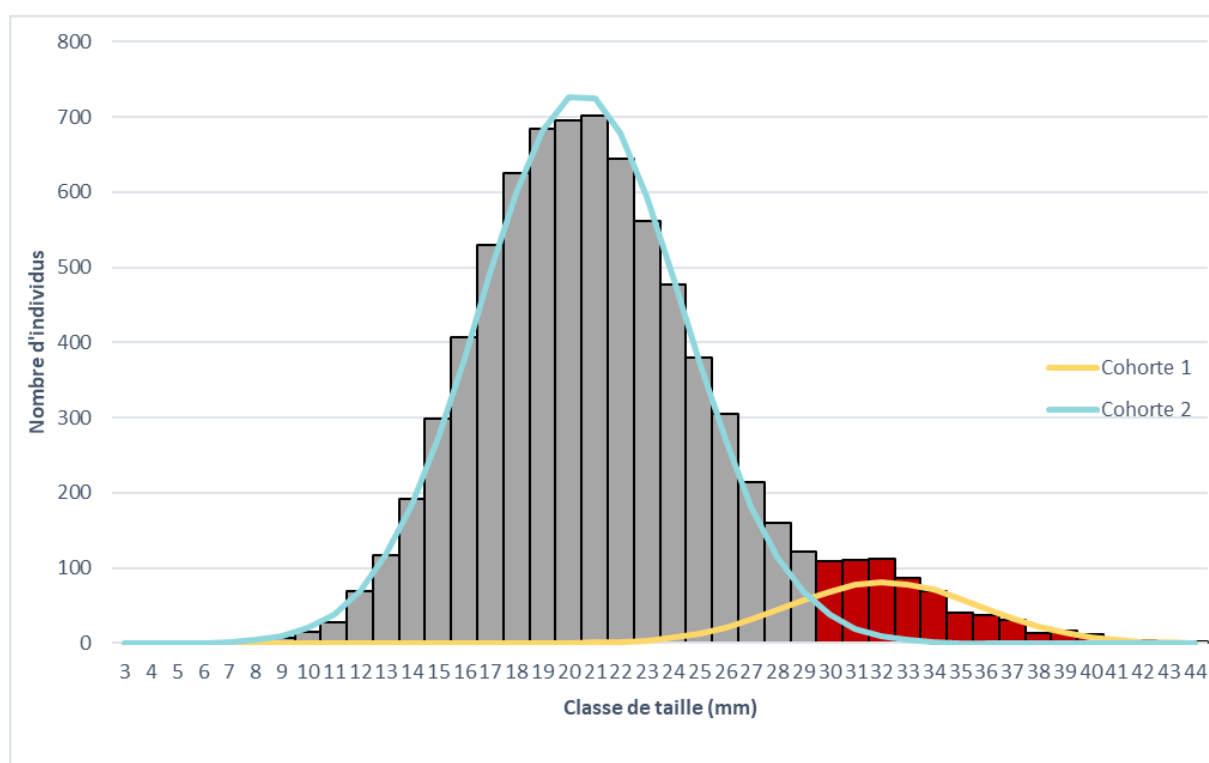


Figure 7 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Nord (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.

3. Densité de population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 8). La densité moyenne est maximale à 21 mm avec 37 ind/m². Pour les individus à la TMAC, la densité moyenne maximale est atteinte à 32 mm avec 6 ind/m².

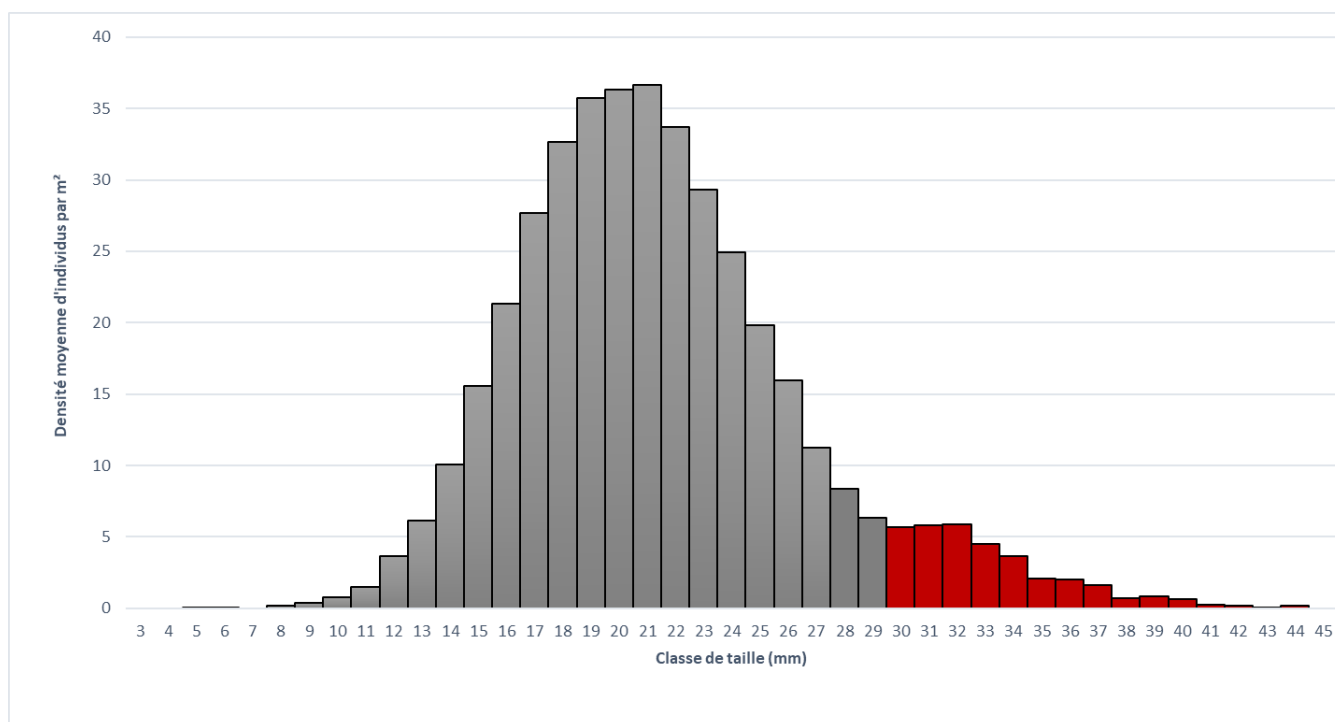


Figure 8 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Nord (ind/m²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point, toute classe de taille confondue*

La Figure 9 présente l'ensemble des densités, toute classe de taille confondue, pour l'ensemble des points échantillonnés en baie de Somme Nord. On constate donc que les points en limite de gisement sont ceux où les densités sont nulles. Les densités les plus importantes, ici présentées entre 3000 et 3701 individus par m², sont atteintes sur les points 88, 110 et 137.

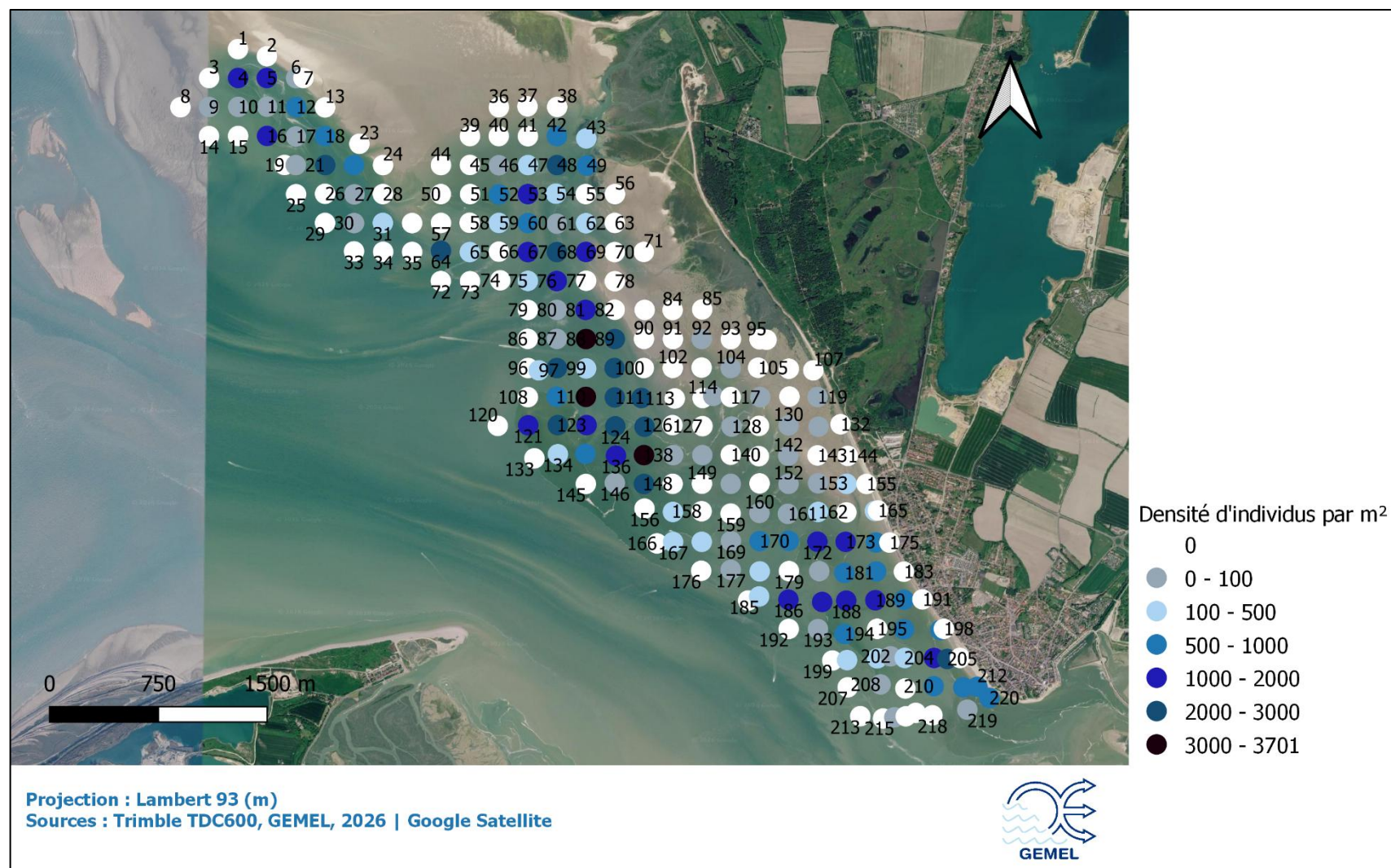


Figure 9 : Répartition des densités de scrobiculaires, toute classe de taille confondue, par point sur les gisements de la baie de Somme Nord (nombre d'individus/m²)

- *Par point, classe de taille supérieur ou égale à 30 mm*

Les Figures 10, 11 et 12 présentent les densités des individus de taille marchande (taille supérieure ou égale à 30 mm) pour chaque point sur les différents gisements qui forment la baie de Somme Nord (au niveau de CH'4, de la Maye et du Crotoy). La densité maximale sur le gisement de CH'4 est retrouvée sur le point 18 avec 461 ind/m² de taille marchande. Au niveau de la Maye et du Crotoy, les densités maximales (ici comprises entre 300 et 400 individus par m²), sont atteintes sur les points 81, 89 et 100 (plus précisément sur le point 89 avec 400 individus/m²).

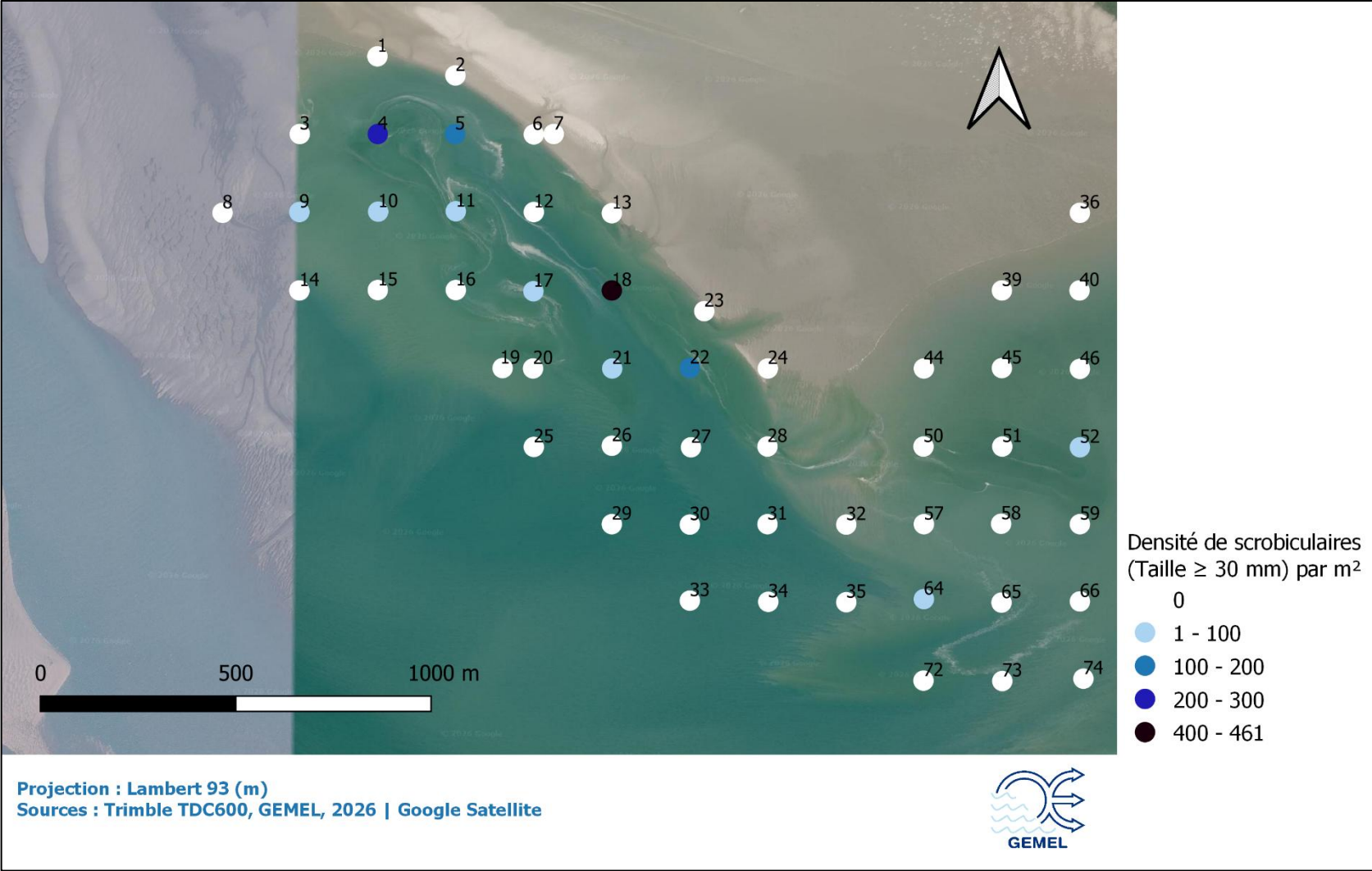


Figure 10 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau de CH'4 (nombre d'individus/m²)

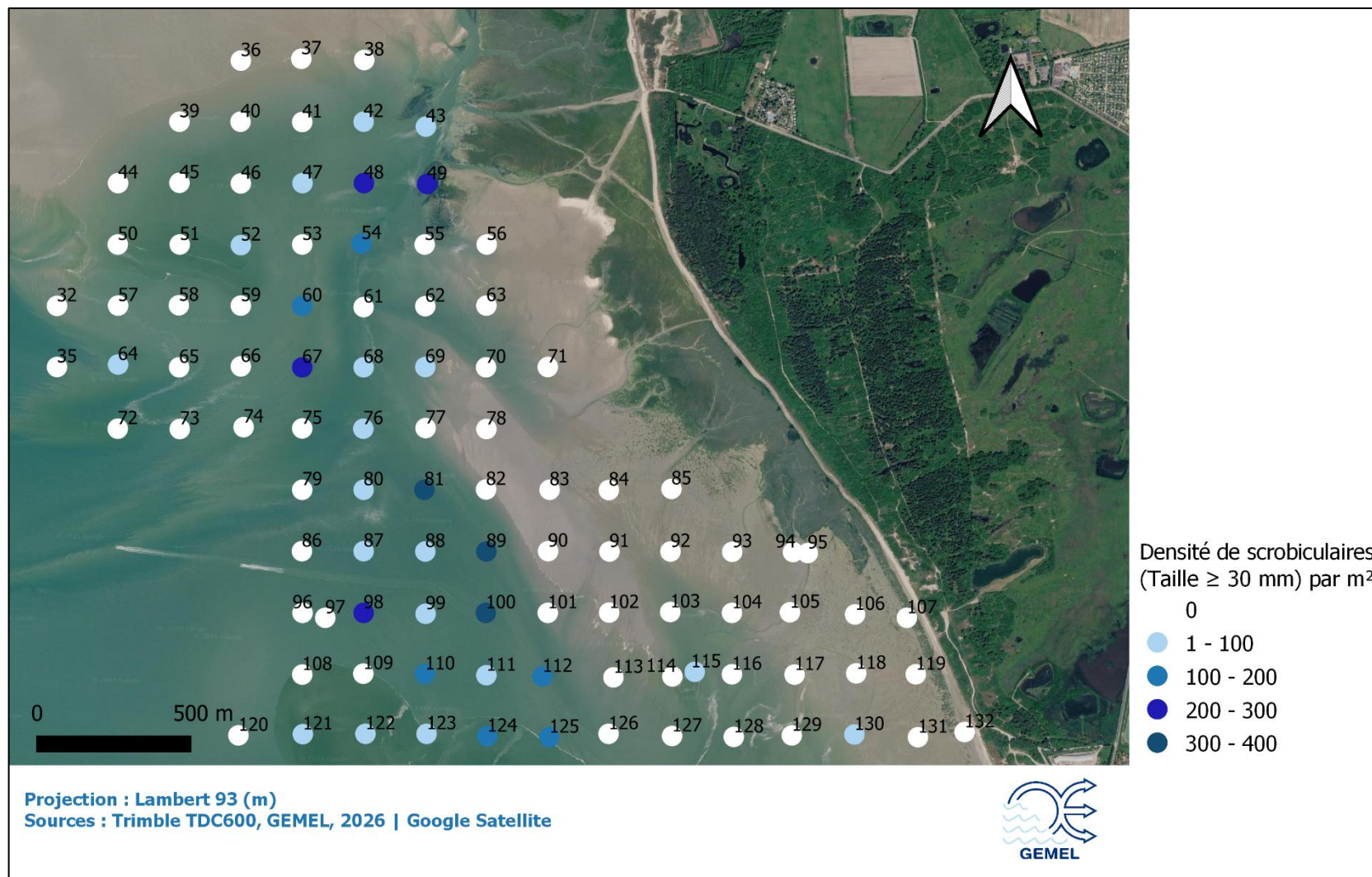


Figure 11 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau de la Maye (nombre d'individus/ m^2)



Figure 12 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point au niveau du Crotoy (nombre d'individus/ m^2)

4. Etat des stocks

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires sur les points prospectés en baie de Somme Nord est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont cartographiés sur la Figure 13, la Figure 14 et la Figure 15. Ces cartes présentent des points de couleurs selon la biomasse correspondante. Ainsi, les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme plus pénibles à exploiter par les pêcheurs à pied professionnels. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables en une marée par tous les pêcheurs à pieds professionnels.

Au niveau de CH'4, les points présentant une biomasse supérieure ou égale à 500 g/m² sont les points 4, 5, 18 et 22. La biomasse maximale rencontrée est de 2 562 g/m² sur le point 18. Au niveau de la Maye les points présentant une biomasse intéressante sont les points 48, 49, 54, 60, 67, 81, 89, 98, 100, 110, 112, 124 et 125. Celle-ci atteint 1 952 g/m² sur le point 89. Au niveau du Crotoy, les biomasses supérieures ou égales à 500 g/m² sont atteintes sur les points 137, 172, 173, 181, 182, 189, 203, 204, 205 et 220. La biomasse maximale est atteinte sur le point 204 (1 962 g/m² de scrobiculaires à la taille marchande).

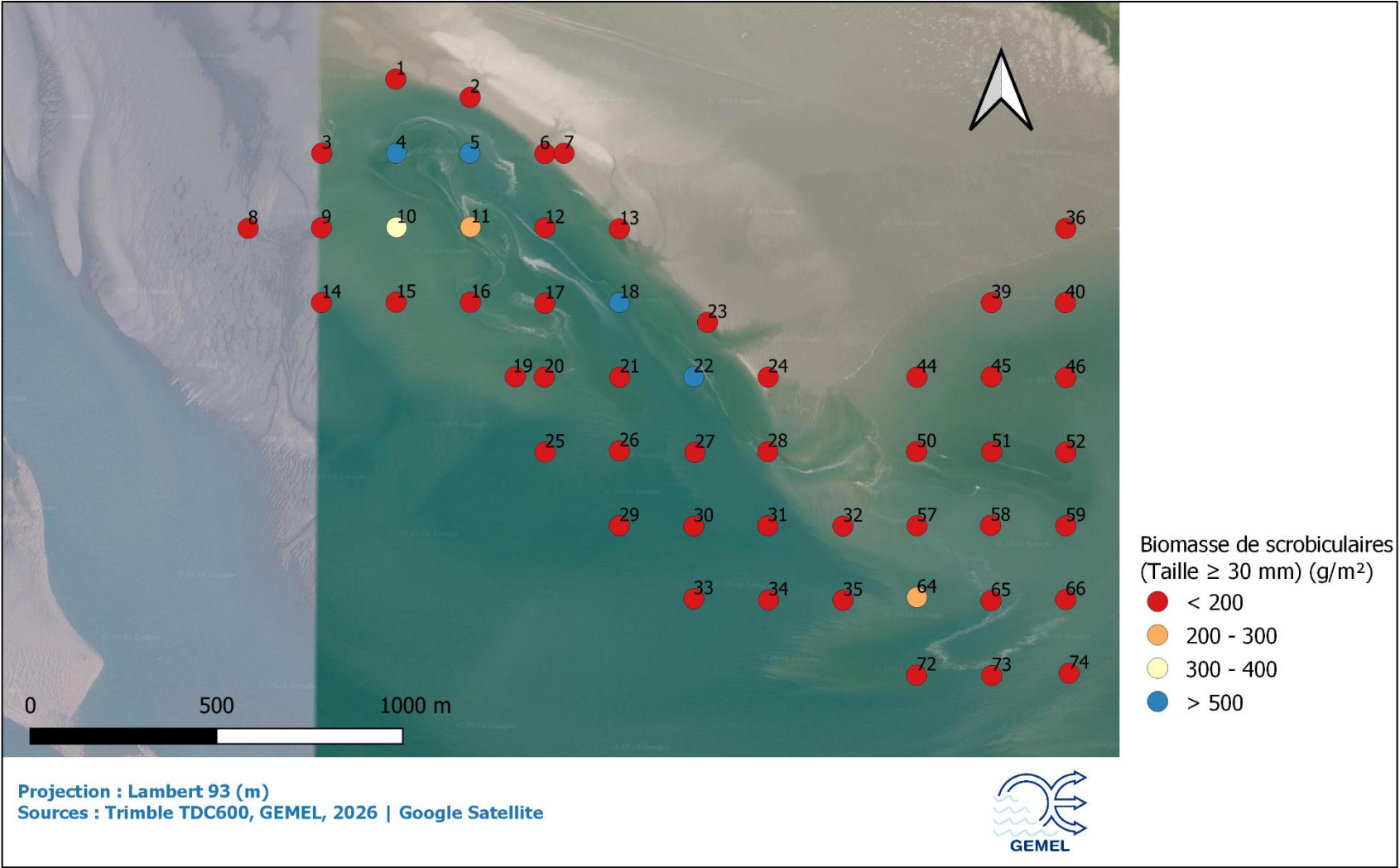


Figure 13 : Biomasses de scrobiculaires (g/m²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de CH'4.

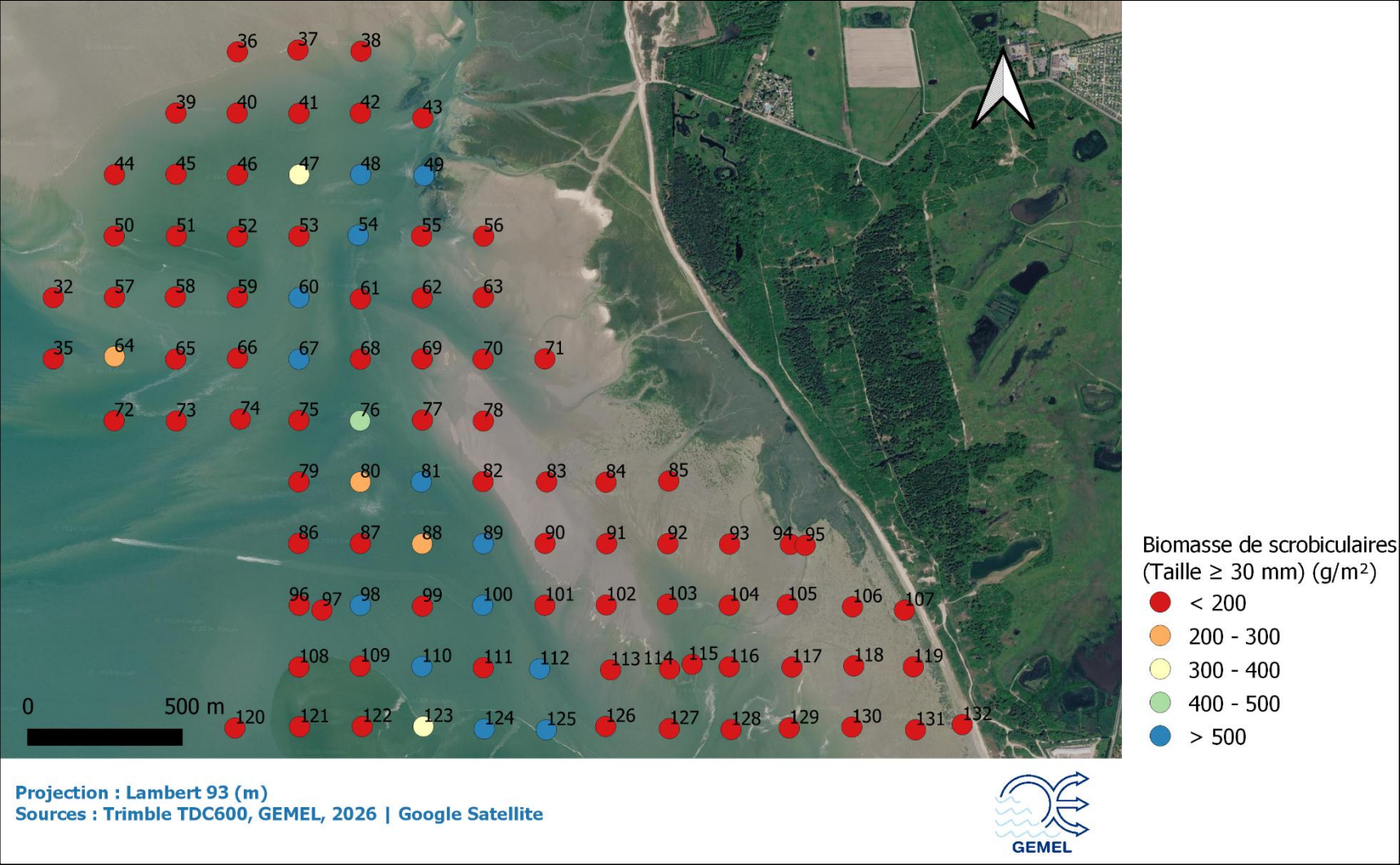


Figure 14 : Biomasses de scrobiculaires (g/m²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements au niveau de la Maye.



Figure 15 : Biomasses de scrobiculaires (g/m²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements au niveau du Crotoy.

- *Interpolation par triangulation linéaire*

L'homogénéité des gisements au niveau de CH'4, de la Maye et du Crotoy ainsi que la réalisation de prélèvements suivant un maillage permettent la réalisation d'une interpolation par triangulation linéaire. La Figure 16 présente les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC sur les gisements de la baie de Somme Nord après interpolation. Les tonnages de scrobiculaires pour chaque classe de biomasse et chaque gisement sont présentés dans les tableaux 2 et 3. Ainsi, les scrobiculaires ayant atteint la TMAC sur le gisement de CH'4 représentent 216,0 t réparties sur les 53,64 ha de sa surface. Le gisement situé entre la Maye et le Crotoy, qui ne forme qu'une seule entité en raison de la présence continue de la ressource (à la différence de l'année dernière) a une superficie de 331,0 ha et une biomasse de scrobiculaires à la TMAC de 1 197,3 t.

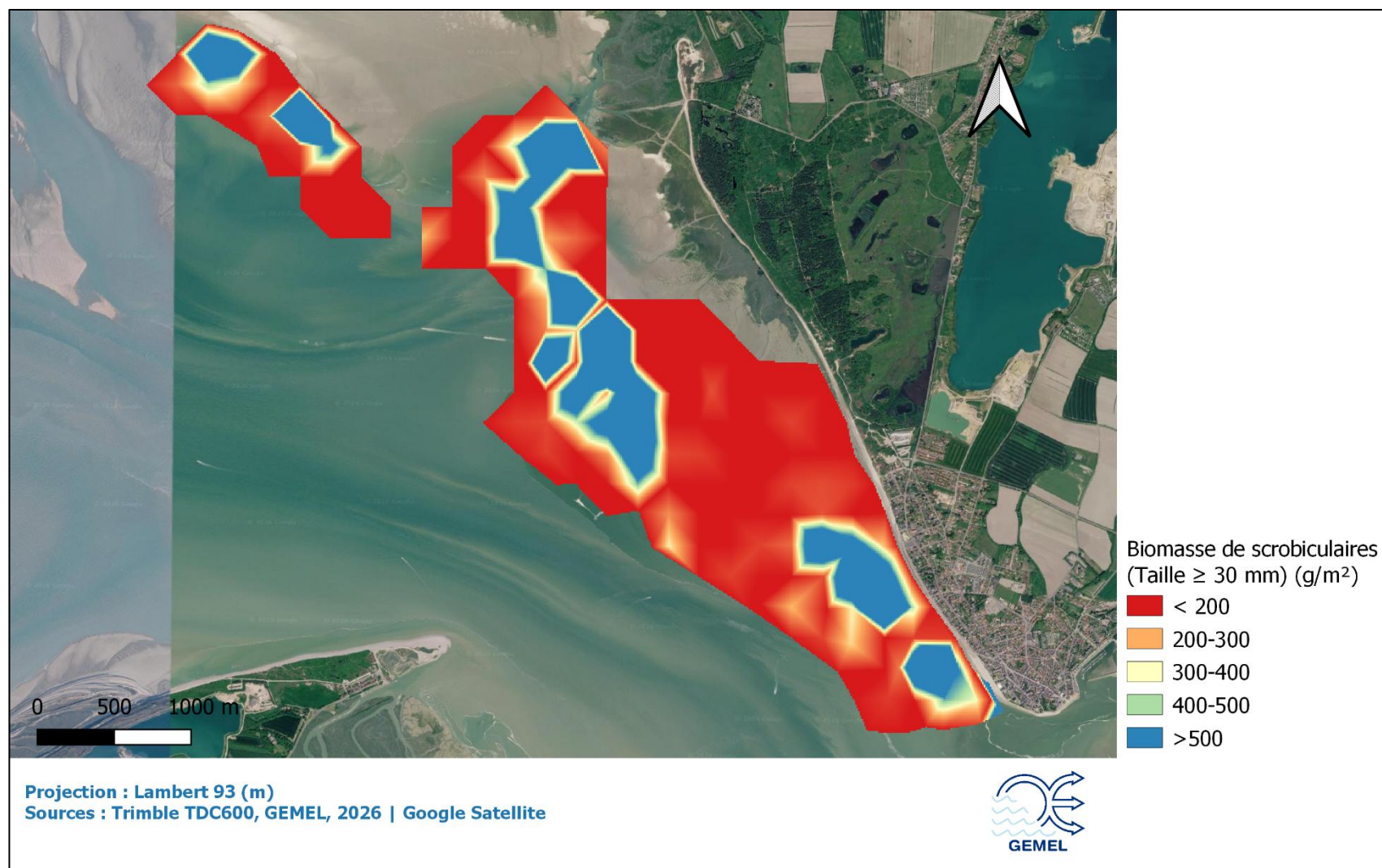


Figure 16 : Interpolation par triangulation linéaire des biomasses de scrobiculaires à la taille minimale autorisée de capture sur les gisements de la baie de Somme Nord

Tableau 2 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm sur CH'4

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables ($T \geq 30$ mm) (g/m ²)	Surface (m ²)	Biomasse (t)
< 200	252 200	17.4
200 - 300	55 100	13.6
300 - 400	38 900	13.5
400 - 500	31 200	14.0
> 500	159 200	157.6
Total général	536 400	216.0

Tableau 3 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm entre la Maye et le Crotoy

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables ($T \geq 30$ mm) (g/m ²)	Surface (m ²)	Biomasse (t)
< 200	1 650 100	110.3
200 - 300	271 100	66.9
300 - 400	217 700	75.9
400 - 500	200 000	89.7
> 500	971 300	854.4
Total général	3 310 200	1 197.3

B. BAIE DE SOMME SUD

1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Sud

En 2026, 51 points ont été prospectés en Baie de Somme Sud (Tableau 4, Figure 17). Les prélèvements sont réalisés du 6 au 11 juillet 2026. 35 points ont révélé la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 3 156 scrobiculaires ont été trouvées sur l'ensemble des points échantillonnés.

Tableau 4 : Coordonnées des points échantillonnés en baie de Somme Sud en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
221	597522	7013844	N 50°12'51.4"	E 001°33'57.1"
222	597663	7013854	N 50°12'51.8"	E 001°34'04.2"
223	597796	7013798	N 50°12'50.0"	E 001°34'11.0"
224	598000	7013800	N 50°12'50.2"	E 001°34'21.3"
225	598194	7013787	N 50°12'49.9"	E 001°34'31.0"
226	598200	7013804	N 50°12'50.5"	E 001°34'31.3"
227	598301	7013800	N 50°12'50.4"	E 001°34'36.4"
228	597274	7013689	N 50°12'46.2"	E 001°33'44.8"
229	597120	7013573	N 50°12'42.4"	E 001°33'37.1"
230	598000	7013598	N 50°12'43.7"	E 001°34'21.4"
231	598206	7013598	N 50°12'43.8"	E 001°34'31.8"
232	598399	7013602	N 50°12'44.1"	E 001°34'41.5"
233	598601	7013600	N 50°12'44.1"	E 001°34'51.7"
234	597467	7013345	N 50°12'35.2"	E 001°33'54.8"
235	597772	7013383	N 50°12'36.6"	E 001°34'10.1"
236	598221	7013400	N 50°12'37.4"	E 001°34'32.7"
237	598400	7013401	N 50°12'37.6"	E 001°34'41.8"
238	598606	7013403	N 50°12'37.7"	E 001°34'52.1"
239	598845	7013400	N 50°12'37.8"	E 001°35'04.2"
240	598305	7013202	N 50°12'31.1"	E 001°34'37.2"
241	598399	7013201	N 50°12'31.1"	E 001°34'41.9"
242	598601	7013198	N 50°12'31.1"	E 001°34'52.1"
243	598800	7013200	N 50°12'31.3"	E 001°35'02.1"
244	599000	7013200	N 50°12'31.4"	E 001°35'12.2"
245	597987	7013137	N 50°12'28.8"	E 001°34'21.2"
246	597727	7012964	N 50°12'23.0"	E 001°34'08.3"
247	598230	7012930	N 50°12'22.2"	E 001°34'33.6"
248	598594	7012997	N 50°12'24.6"	E 001°34'51.9"
249	598801	7013000	N 50°12'24.8"	E 001°35'02.3"

250	599002	7013000	N 50°12'24.9"	E 001°35'12.4"
251	598601	7012802	N 50°12'18.3"	E 001°34'52.4"
252	598800	7012802	N 50°12'18.4"	E 001°35'02.4"
253	599000	7012801	N 50°12'18.5"	E 001°35'12.5"
254	599200	7012800	N 50°12'18.6"	E 001°35'22.6"
255	599400	7012800	N 50°12'18.7"	E 001°35'32.7"
256	599600	7012800	N 50°12'18.8"	E 001°35'42.7"
257	598027	7012579	N 50°12'10.8"	E 001°34'23.7"
258	598600	7012599	N 50°12'11.8"	E 001°34'52.6"
259	598800	7012600	N 50°12'11.9"	E 001°35'02.6"
260	598999	7012600	N 50°12'12.0"	E 001°35'12.7"
261	599192	7012582	N 50°12'11.5"	E 001°35'22.4"
262	599401	7012600	N 50°12'12.2"	E 001°35'32.9"
263	599599	7012593	N 50°12'12.1"	E 001°35'42.9"
264	599800	7012600	N 50°12'12.5"	E 001°35'53.0"
265	598660	7012501	N 50°12'08.6"	E 001°34'55.7"
266	599949	7012421	N 50°12'06.8"	E 001°36'00.7"
267	600027	7012072	N 50°11'55.5"	E 001°36'04.9"
268	599937	7011852	N 50°11'48.4"	E 001°36'00.6"
269	600302	7011923	N 50°11'50.9"	E 001°36'18.9"
270	600228	7011646	N 50°11'41.9"	E 001°36'15.4"
271	600604	7011461	N 50°11'36.1"	E 001°36'34.5"

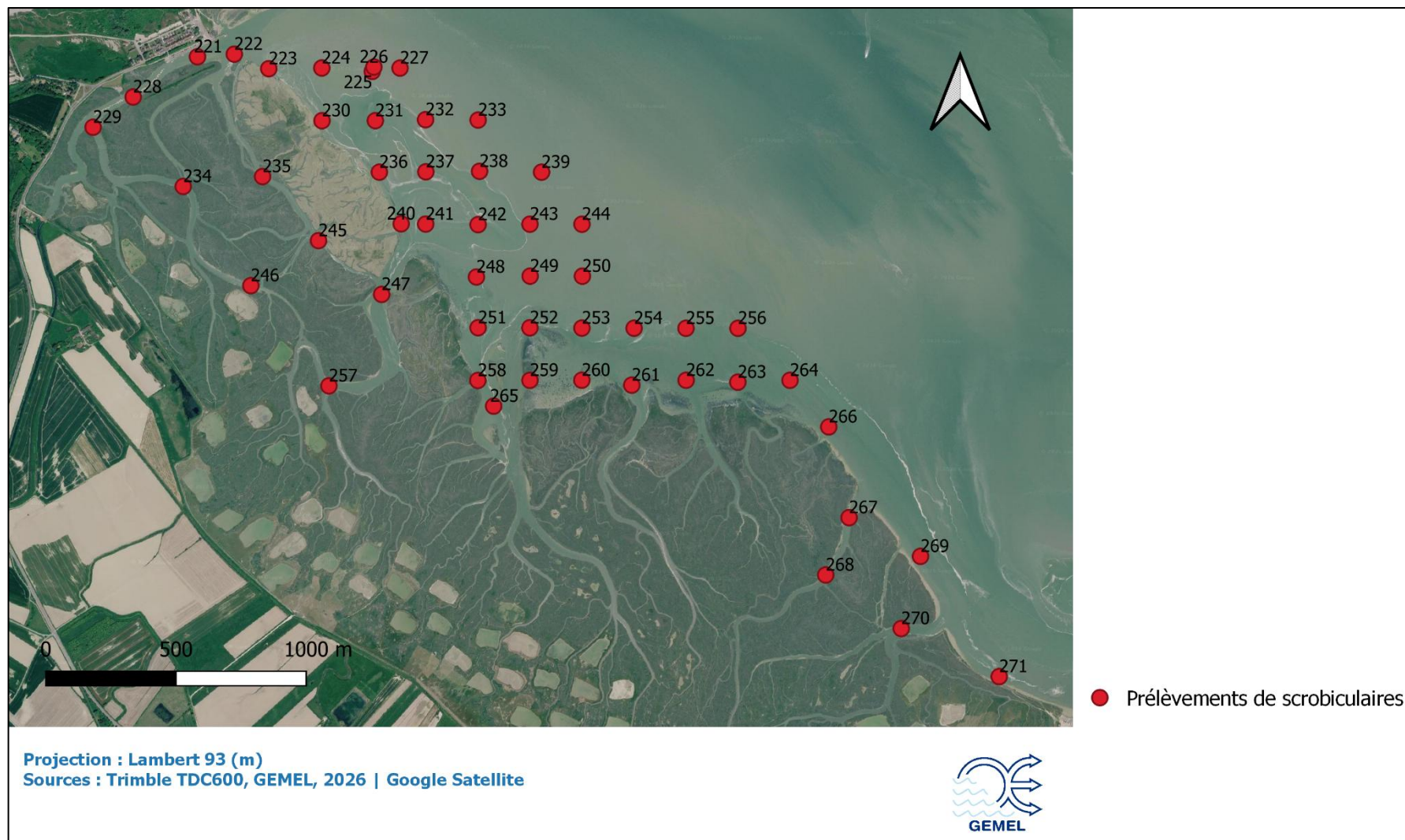


Figure 17 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Sud en 2026

2. Structure et distribution de la population

Les 3 156 scrobiculaires collectées et mesurées permettent d'obtenir la distribution de la population par classe de taille, présentée sur l'histogramme de la Figure 18.

La population de scrobiculaires vivant en baie de Somme Sud varie entre 7 et 49 mm. 520 d'entre elles atteignent ou dépassent la taille minimale autorisée de capture qui est de 30 mm. Cela représente 16,5 % de la population. La distribution des individus par classe de taille met en évidence l'existence de trois modes distincts : un premier vers 32 mm, un deuxième vers 29 mm et un troisième vers 21 mm (Figure 18).

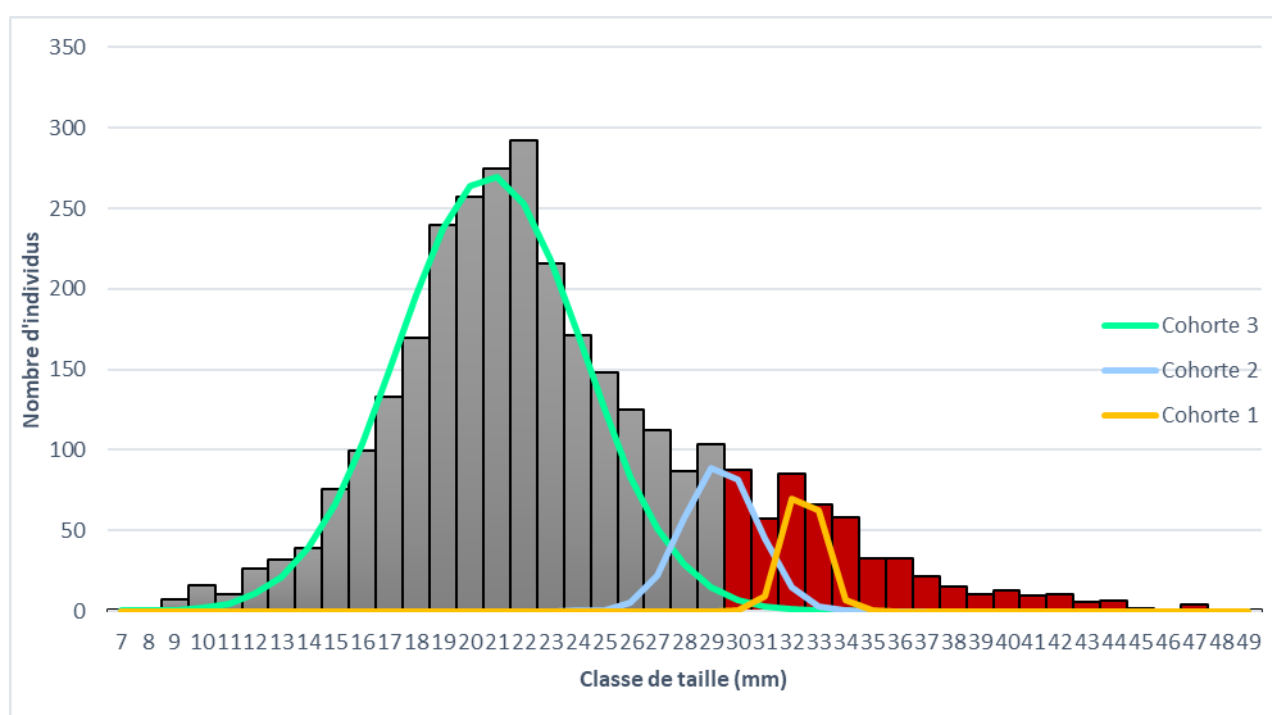


Figure 18 : Histogramme du nombre de scrobiculaires mesurés en baie de Somme Sud par classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.

3. Densité de la population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre moyen de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 19). La densité moyenne est maximale à 16 mm, taille non marchande, avec 66 ind/m². En ce qui concerne les tailles marchandes, la densité moyenne maximale est atteinte à 30 mm avec 7 ind/m².

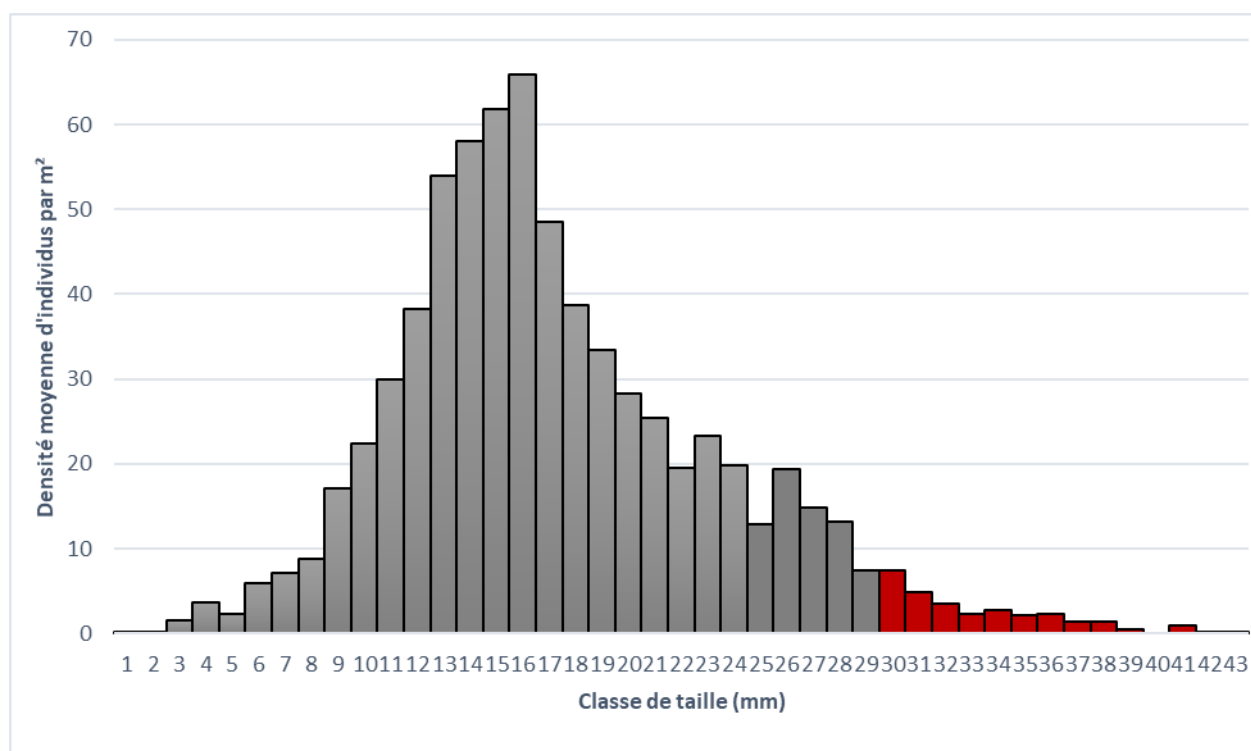


Figure 19 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Sud (ind/m²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point, toute classe de taille confondue*

La Figure 20 présente les densités d'individus, toute classe de taille confondue, pour chaque point échantillonné. Les densités les plus fortes sont observées sur les points 229 et 262 où entre 3000 et 3897 scrobiculaires sont présentes au mètre carré (toute classe de taille confondue).

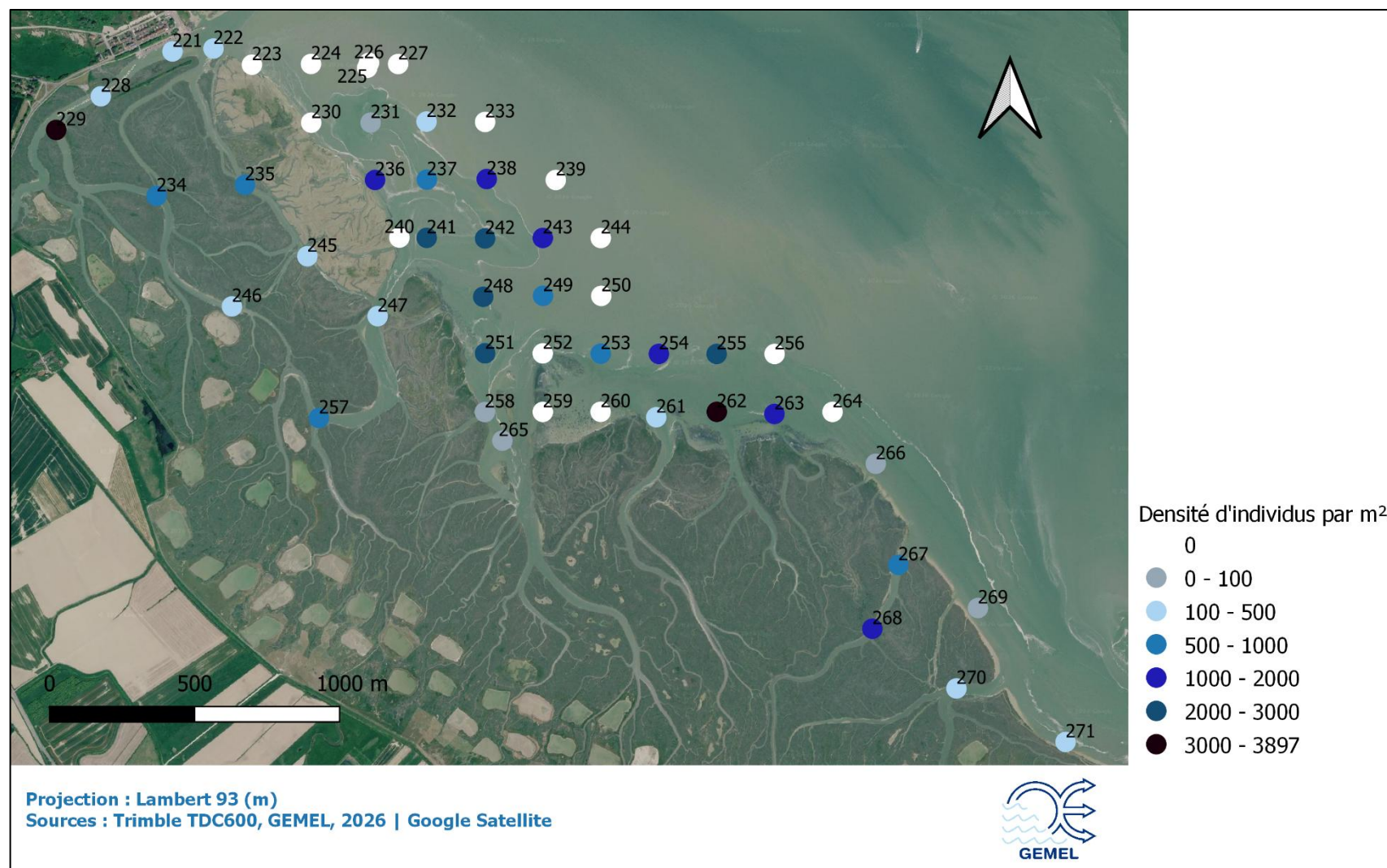


Figure 20 : Répartition des densités de scrobiculaires, toutes classes de taille confondues, par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus.m⁻²)

- *Par point, classe de taille supérieure ou égale à 30 mm*

Si l'on ne considère que les scrobiculaires à la TMAC, alors les densités sont comprises entre 0 et 776 individus par m². Ce maximum est atteint sur le point 229 situé dans les filandres. La classe dominante sur ce site est la classe nulle (0) (Figure 21).



Figure 21 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus/ m^2)

4. *Etat des stocks*

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires sur les points prospectés en baie de Somme Sud est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont cartographiés sur la Figure 22. Cette carte présente des points de couleurs selon la biomasse correspondante. Ainsi, les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme plus pénibles à exploiter par les pêcheurs à pied professionnels. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables en une marée par tous les pêcheurs à pieds professionnels.

En baie de Somme Sud, les points présentant une biomasse supérieure ou égale à 500 g/m² sont principalement localisés dans les filandres : 229, 234, 235, 245, 246, 247, 257, 267, 268 et 270. Des points sont aussi présents sur la slikke : 236, 237, 241, 242, 248, 249, 251, 254, 261, 262, 263 et 266. La biomasse maximale rencontrée est de 5 969 g/m² sur le point 229.

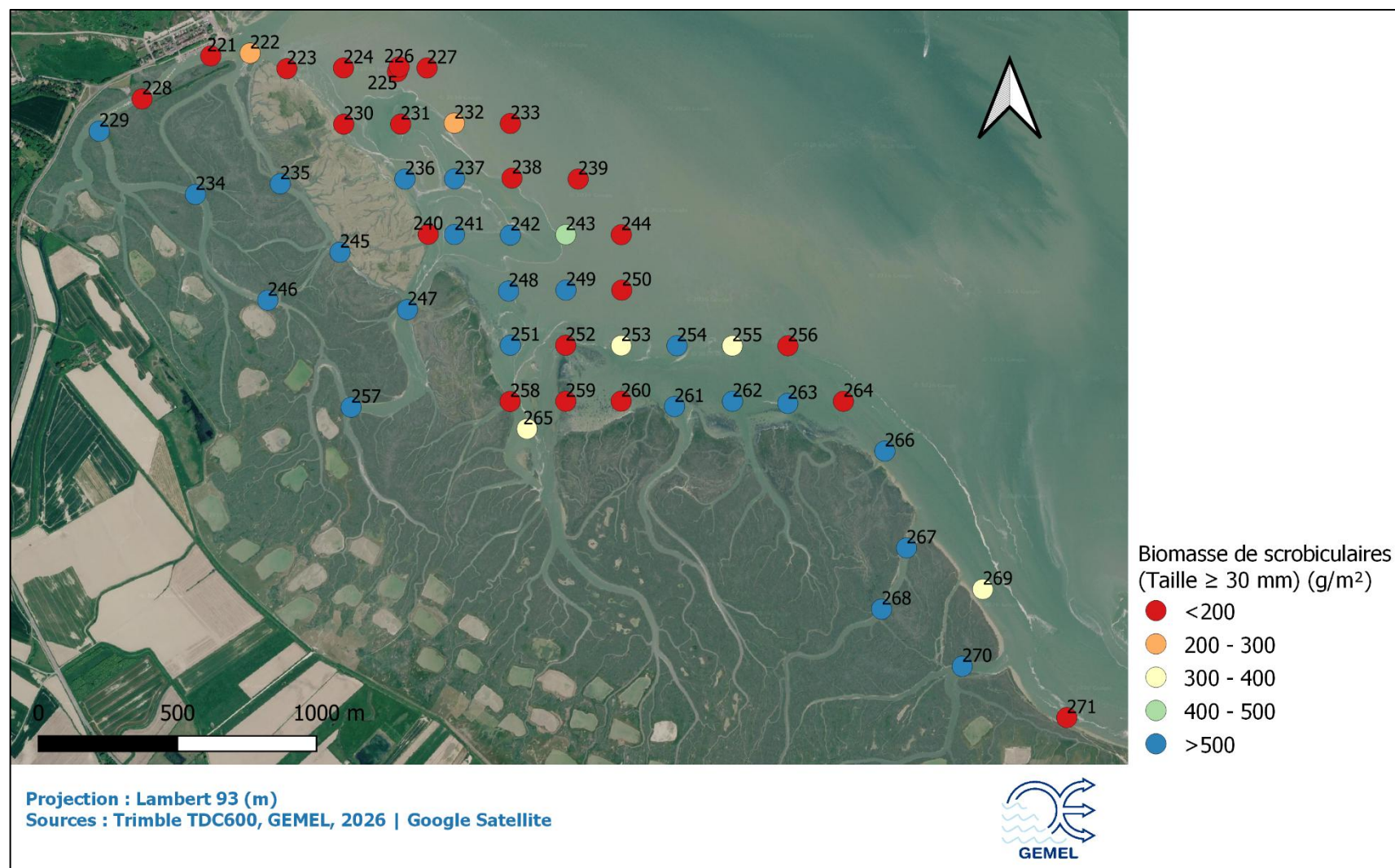


Figure 22 : Biomasses de scrobiculaires (g/m²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Hourdel.

- *Par entité*

Deux entités distinctes ont été définies : la slikke et l'ensemble des filandres. La répartition des points sur la slikke selon un maillage permet de réaliser une interpolation par triangulation linéaire. Ce n'est pas le cas pour les filandres.

La slikke : interpolation par triangulation linéaire.

La Figure 23 présente les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC sur le gisement du Hourdel après interpolation par triangulation linéaire. Les tonnages de scrobiculaires pour chaque classe de biomasse sont présentés dans le Tableau 5. Ainsi, les scrobiculaires ayant atteint la TMAC représentent 562,1 t réparties sur les 75,1 ha du gisement de la slikke du Hourdel.

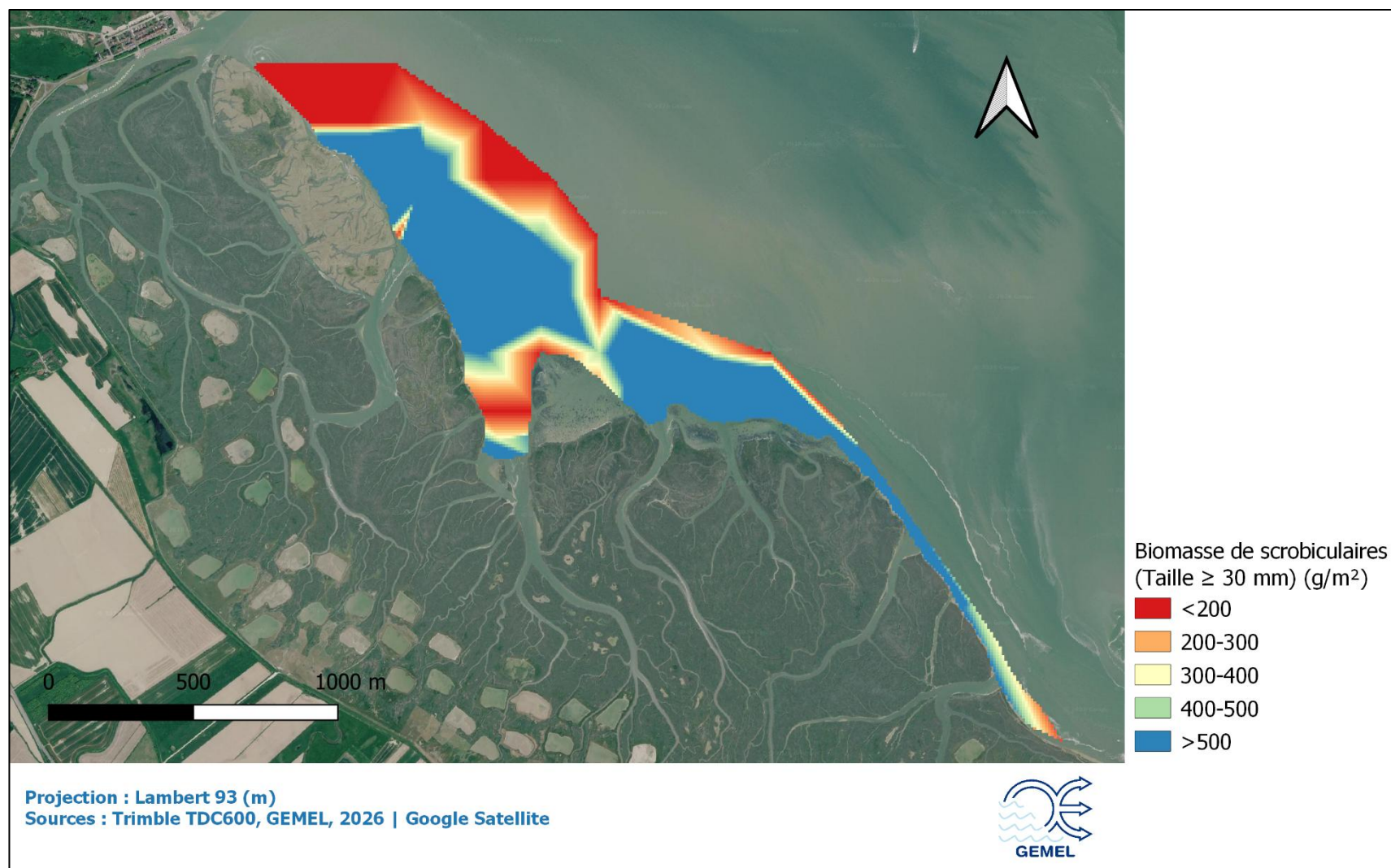


Figure 23 : Interpolation par triangulation linéaire des biomasses de scrobiculaires de taille minimale autorisée de capture sur le gisement de la slikke du Hourdel

Tableau 5 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Hourdel

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables ($T \geq 30$ mm) (g/m ²)	Surface (m ²)	Biomasse (t)
< 200	114 500	11.6
200 - 300	56 800	14.3
300 - 400	65 100	22.9
400 - 500	64 500	28.9
> 500	449 900	484.4
Total général	750 800	562.1

Les filandres

Le Tableau 6 ci-dessous présente l'état des stocks de scrobiculaires dans les filandres de la baie de Somme Sud au Hourdel. Les 13 prélèvements réalisés dans les filandres permettent d'estimer la biomasse moyenne de scrobiculaires de taille marchande à $1\,388,5 \pm 544,5$ g/m². A l'échelle des filandres, qui ont pour surface de 21,7 ha, la biomasse moyenne (pour les scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC) est de $302,0 \pm 118,5$ t.

Tableau 6 : Entité échantillonnée, nombre de prélèvements réalisés, moyenne des biomasses supérieures à la TMAC par m², biomasse supérieures à la TMAC par m² à un intervalle de confiance de 80 %, surface de l'entité échantillonnée, biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité et biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %

Entité	Nombre de prélèvements	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) IC 80 %	Surface (m ²)	Biomasse ≥ TMAC (t) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (t) IC 80 %
Hourdel-filandes	13	1 388.5	544.5	217 536	302.0	118.5

C. BAIE DE SOMME CENTRE

1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Centre

34 points sont prospectés en baie de Somme Centre, entre Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme (Tableau 7 et Figure 24). Les prélèvements ont été réalisés les 29 et 30 juillet 2025. 24 points ont révélé la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 347 scrobiculaires ont été échantillonnées sur l'ensemble des points.

Tableau 7 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Centre en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
272	603340	7013620	N 50°12'47.4"	E 001°38'50.4"
273	601827	7013389	N 50°12'39.1"	E 001°37'34.4"
274	602994	7013439	N 50°12'41.4"	E 001°38'33.1"
275	603271	7013375	N 50°12'39.5"	E 001°38'47.1"
276	602497	7013277	N 50°12'35.9"	E 001°38'08.2"
277	603113	7013285	N 50°12'36.5"	E 001°38'39.2"
278	601737	7013169	N 50°12'32.0"	E 001°37'30.0"
279	602121	7013195	N 50°12'33.0"	E 001°37'49.4"
280	602656	7013190	N 50°12'33.2"	E 001°38'16.3"
281	601432	7013068	N 50°12'28.5"	E 001°37'14.8"
282	602430	7013137	N 50°12'31.3"	E 001°38'05.0"
283	601811	7013013	N 50°12'27.0"	E 001°37'33.9"
284	602724	7013060	N 50°12'29.0"	E 001°38'19.8"
285	601851	7012923	N 50°12'24.1"	E 001°37'36.0"
286	601357	7012848	N 50°12'21.4"	E 001°37'11.2"
287	601692	7012862	N 50°12'22.0"	E 001°37'28.0"
288	601786	7012877	N 50°12'22.6"	E 001°37'32.8"
289	600972	7012678	N 50°12'15.7"	E 001°36'51.9"
290	601373	7012789	N 50°12'19.5"	E 001°37'12.0"
291	601489	7012636	N 50°12'14.6"	E 001°37'18.0"
292	600902	7012429	N 50°12'07.6"	E 001°36'48.6"
293	601713	7012522	N 50°12'11.0"	E 001°37'29.4"
294	601940	7012367	N 50°12'06.2"	E 001°37'41.0"
295	602073	7012246	N 50°12'02.3"	E 001°37'47.8"
296	602350	7012269	N 50°12'03.2"	E 001°38'01.7"
297	601033	7012115	N 50°11'57.5"	E 001°36'55.5"
298	601158	7011923	N 50°11'51.4"	E 001°37'02.0"
299	602222	7011954	N 50°11'53.0"	E 001°37'55.5"
300	602368	7012021	N 50°11'55.2"	E 001°38'02.8"
301	602611	7011983	N 50°11'54.1"	E 001°38'15.1"
302	601290	7011783	N 50°11'46.9"	E 001°37'08.7"
303	603031	7011737	N 50°11'46.4"	E 001°38'36.4"

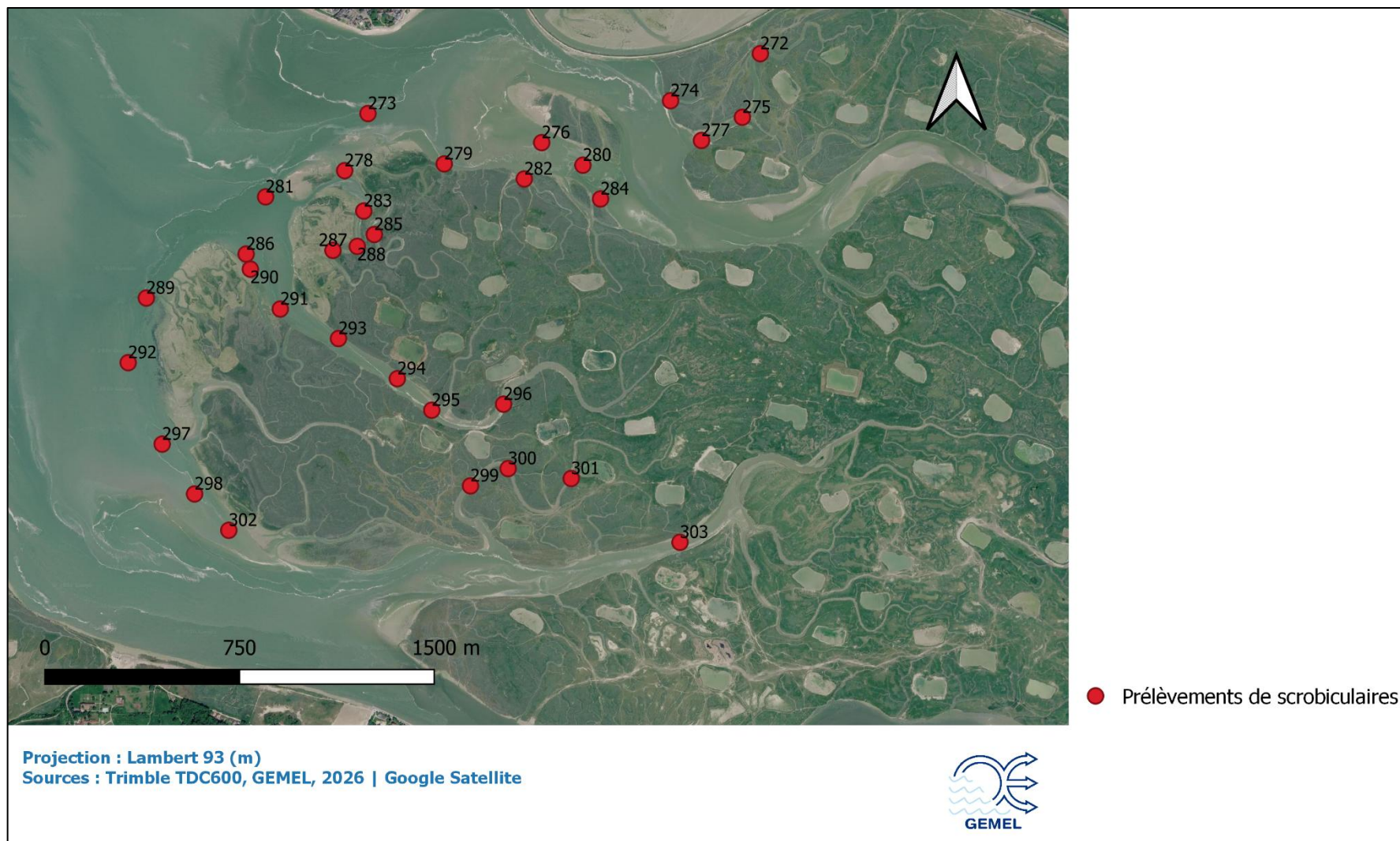


Figure 24 : Points d'échantillonnage des scrobiculaires réalisés en baie de Somme Centre en 2026

2. Structure et distribution de la population

Les individus mesurés sont représentés par classe de taille sur l'histogramme de la Figure 25. La taille de la population de scrobiculaires en baie de Somme Centre varie entre 9 et 46 mm. Sur le gisement de la baie de Somme Centre, 75 % des scrobiculaires n'ont pas atteint la taille minimale autorisée de capture (supérieure ou égale à 30 mm). Au sein de la population, on peut observer 7 cohortes différentes : une première à 41 mm, une deuxième vers 35 mm, une troisième autour de 31 mm, une quatrième à 27 mm, une cinquième vers 22 mm, une sixième autour de 19 mm et une dernière à 15 mm (Figure 25).

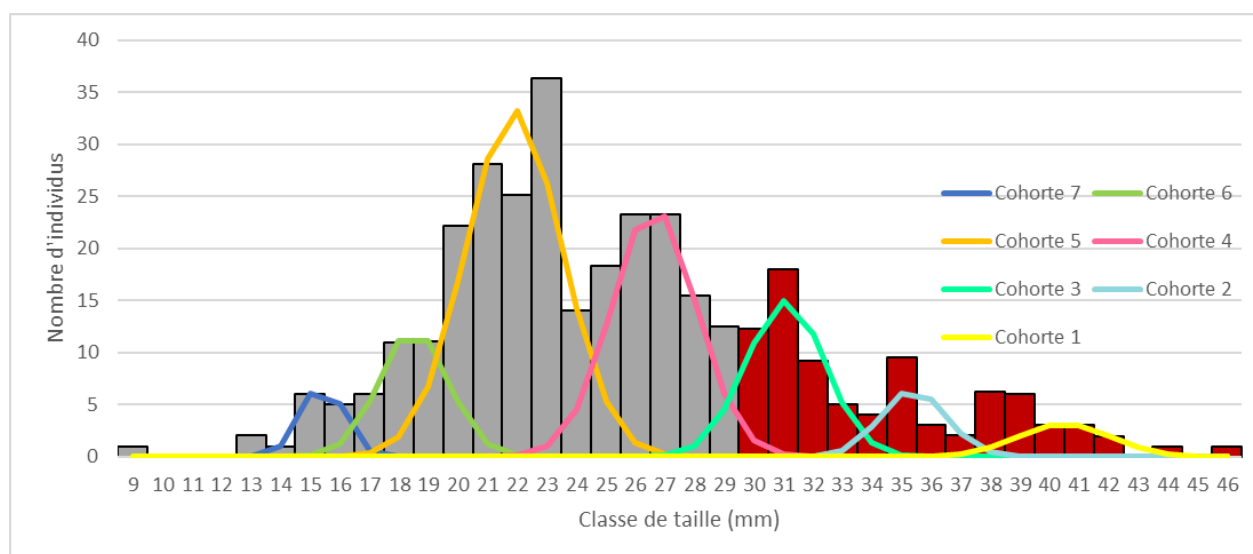


Figure 25 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Centre (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes) et cohortes de population.

3. Densité de la population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre moyen de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 26). La densité moyenne est maximale à 23 mm, taille non marchande, avec 13 ind/m². En ce qui concerne les tailles marchandes, la densité moyenne maximale est atteinte à 31 mm avec 6,5 ind.m⁻².

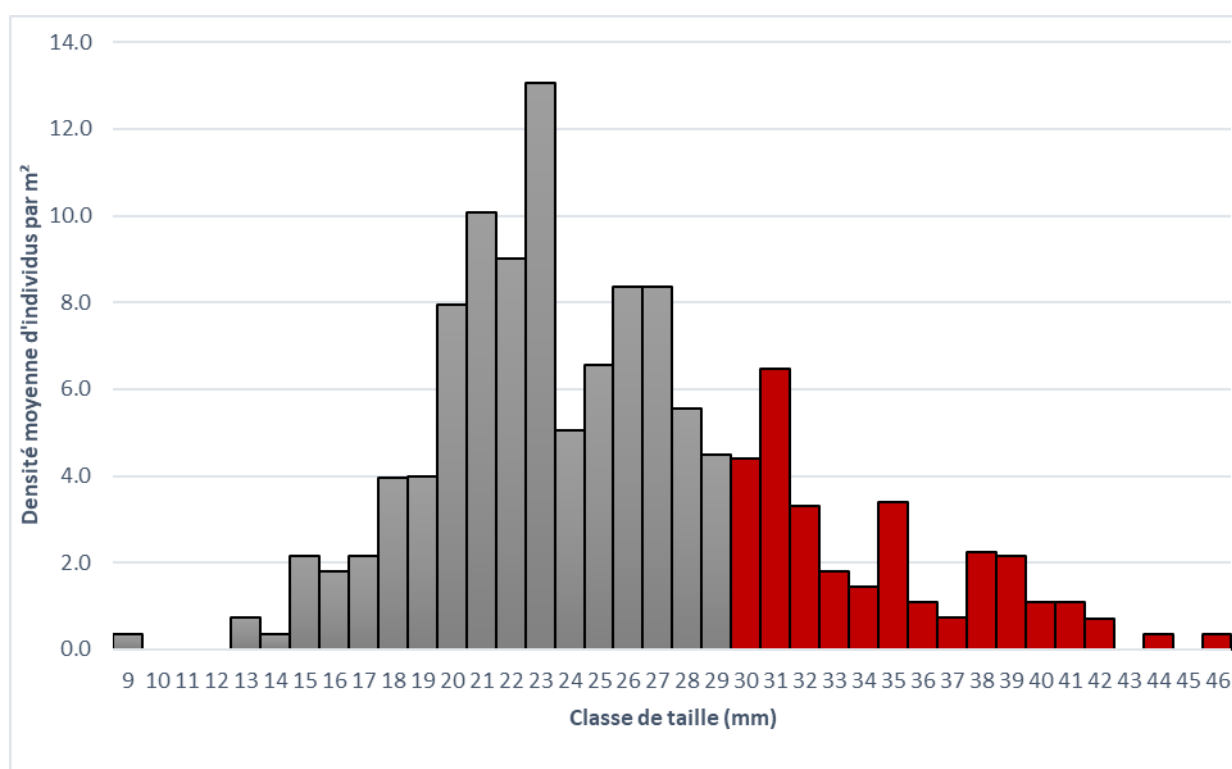


Figure 26 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Centre (ind/m²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point, toute classe de taille confondue*

La Figure 27 présente les densités d'individus, toute classe de taille confondue, pour chaque point échantillonné. La densité la plus importante observée se trouve sur le point 298 et atteint 931 scrobiculaires présentes au mètre carré (toute classe de taille confondue).

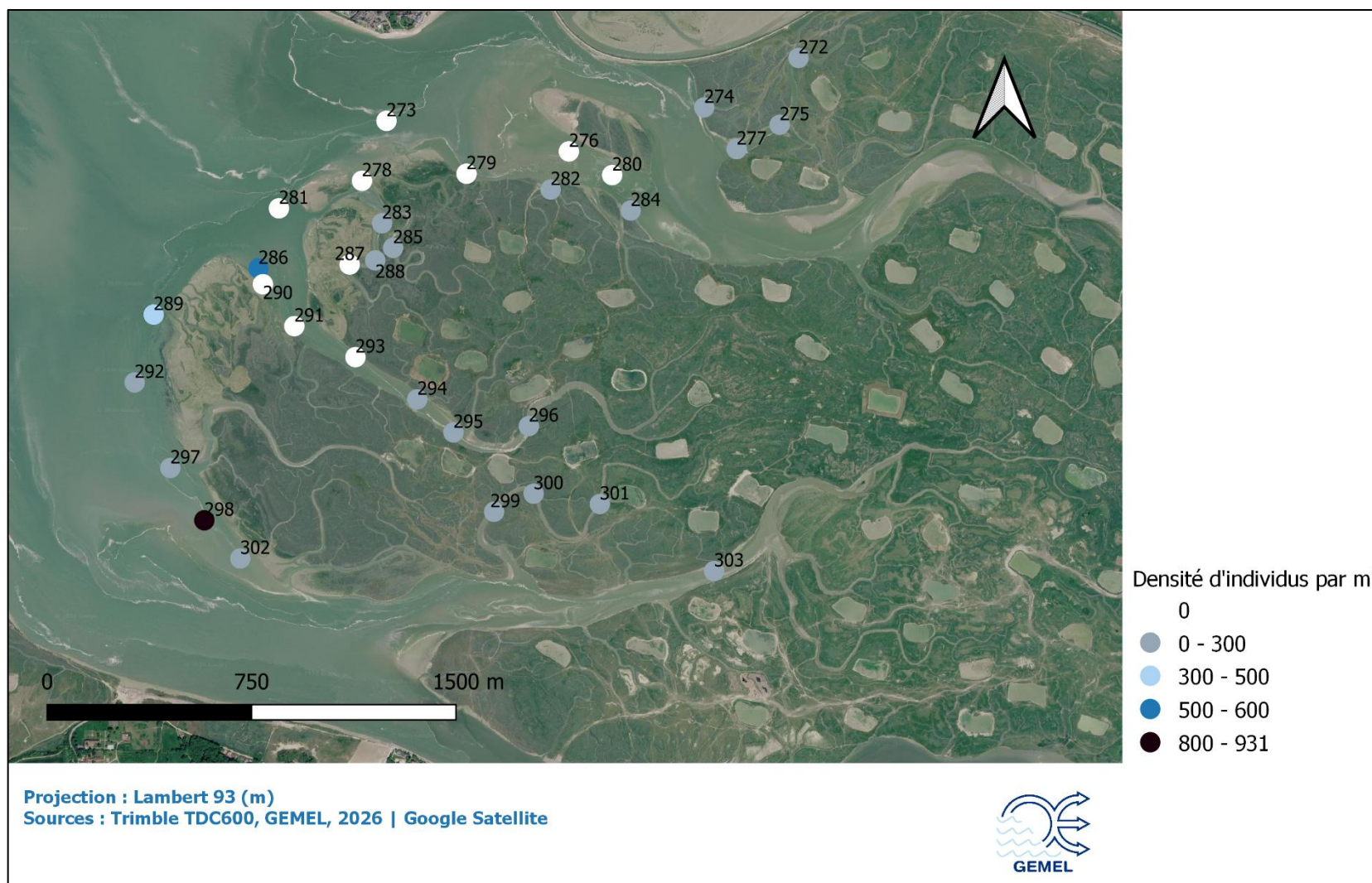


Figure 27 : Répartition des densités de scrobiculaires, toute classe de taille condonfue, par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus/m²)

- *Par point, classe de taille supérieure ou égale à 30 mm*

Si l'on ne considère que les scrobiculaires à la TMAC, alors les points 298 et 302 présentent entre 100 et 140 individus par mètre carré (à savoir 115 ind/m² pour le point 302 et 140 ind/m² pour le point 298) (Figure 28).

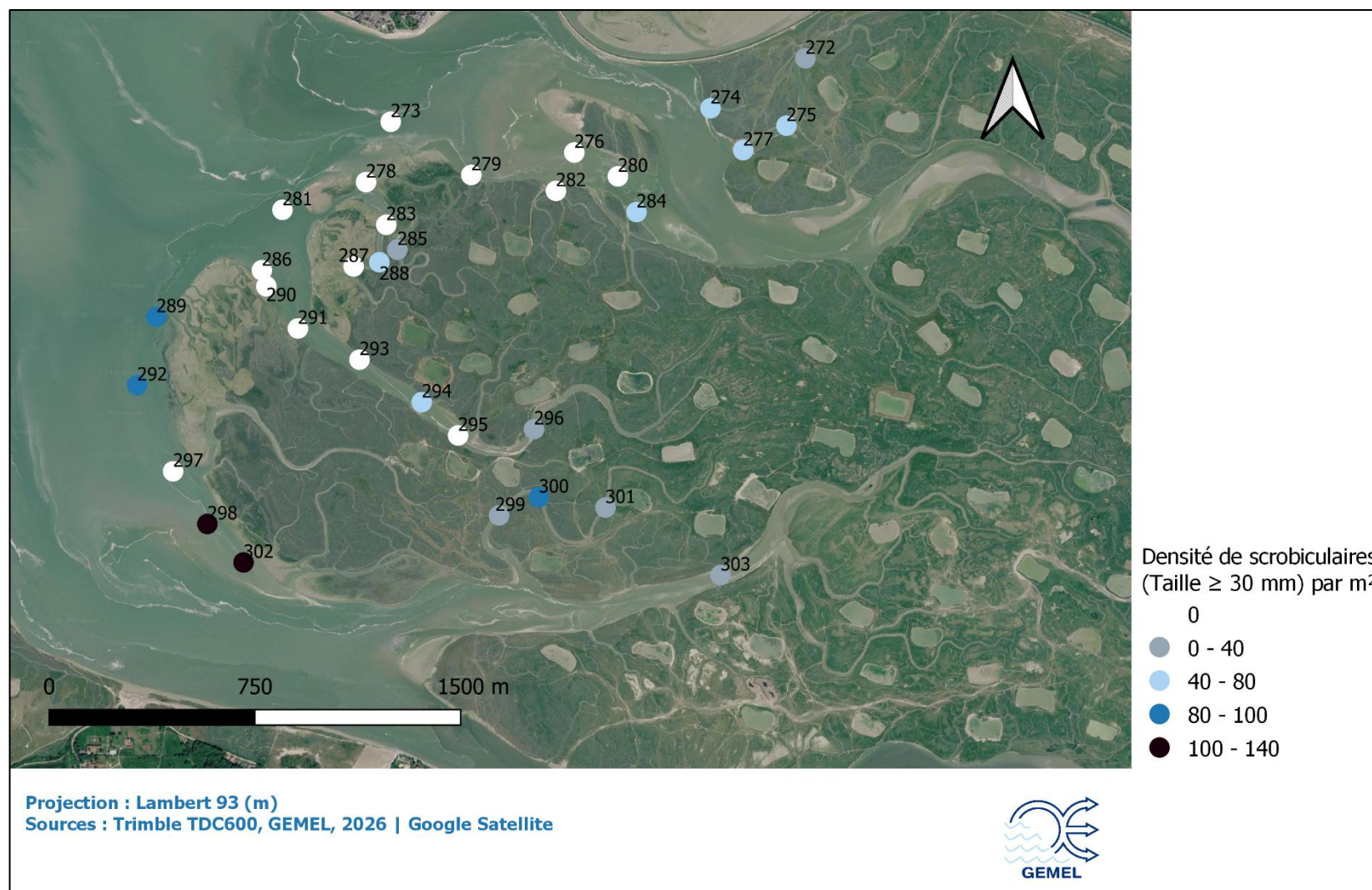


Figure 28 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus/ m^2)

4. *Etat des stocks*

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires sur les points prospectés en baie de Somme Centre est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont cartographiés sur la Figure 29. Cette carte présente des points de couleurs selon la biomasse correspondante. Ainsi, les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme plus pénibles à exploiter par les pêcheurs à pied professionnels. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g/m² de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables en une marée par tous les pêcheurs à pieds professionnels.

En baie de Somme Centre, les points présentant une biomasse supérieure ou égale à 500 g/m² sont principalement localisés sur la slikke : 289, 292, 298 et 302. La biomasse maximale rencontrée est de 990 g/m² sur le point 298. Un seul point situé dans les filandres présente une biomasse supérieure ou égale à 500 g/m² : le point 300 (645 g/m²).

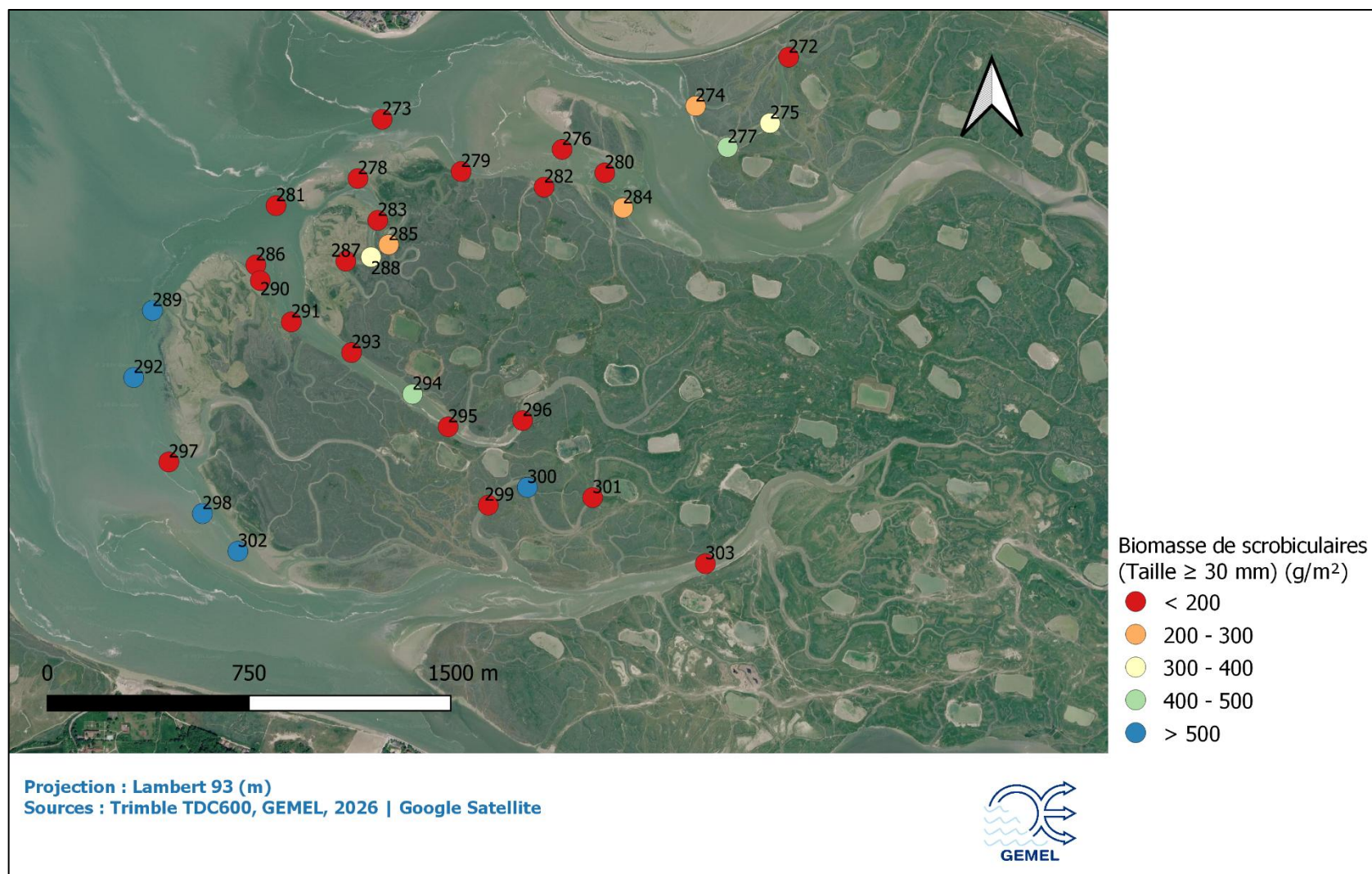


Figure 29 : Biomasses de scrobiculaires (g/m²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Centre.

- *Par entité*

Le Tableau 8 ci-dessous présente l'état des stocks de scrobiculaires en baie de Somme Centre en fonction des différents habitats prospectés. Ainsi, les entités discriminées sont les filandres entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy et la slikke entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy. De plus, compte tenu de l'absence d'un maillage, l'interpolation par triangulation linéaire n'est pas envisageable dans ce cas de figure.

Les 18 prélèvements réalisés dans les filandres situées entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy permettent d'estimer la biomasse moyenne de scrobiculaires de taille marchande à $177,9 \pm 197,5 \text{ g/m}^2$. A l'échelle des filandres, qui représentent une surface de 38,3 ha, la biomasse moyenne (supérieure ou égale à la TMAC) est de $68,1 \pm 75,6 \text{ t}$.

Sur la slikke entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy, ce sont 14 points réalisés. La biomasse moyenne de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm y est de $213,0 \pm 59,7 \text{ g/m}^2$. La surface de la slikke est de 59,3 ha. Ainsi, la biomasse moyenne sur l'entité est de $126,5 \pm 113,9 \text{ t}$.

Tableau 8 : Entités échantillonnées, nombre de prélèvements réalisés, moyennes des biomasses supérieures à la TMAC par m², biomasses supérieures à la TMAC par m² à un intervalle de confiance de 80 %, surface des entités échantillonnées, biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité et biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %

Entité	Nombre de prélèvements	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) IC 80 %	Surface (m ²)	Biomasse ≥ TMAC (t) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (t) IC 80 %
Filandre	18	177.9	59.7	382 873	68.1	22.8
Slikke	14	213.0	113.9	593 913	126.5	67.6

DISCUSSION ET CONCLUSION

En 2026, 302 points ont été échantillonnés sur l'ensemble de la baie de Somme. En 2025, c'était 328 points qui avaient été échantillonnés. La différence de points s'explique par l'évolution des limites naturelles des gisements, due notamment à un ensablement de certaines zones anciennement propices aux scrobiculaires, ainsi que par la suppression de points rapprochés sans changements fondamentaux de zone. Au Hourdel, site qui n'avait pas pu être échantillonné dans son intégralité l'année précédente en raison de la présence de blanchons, les phoques étaient à nouveau présents mais les zones ne semblaient pas propices à la scrobiculaire (Figure 30).

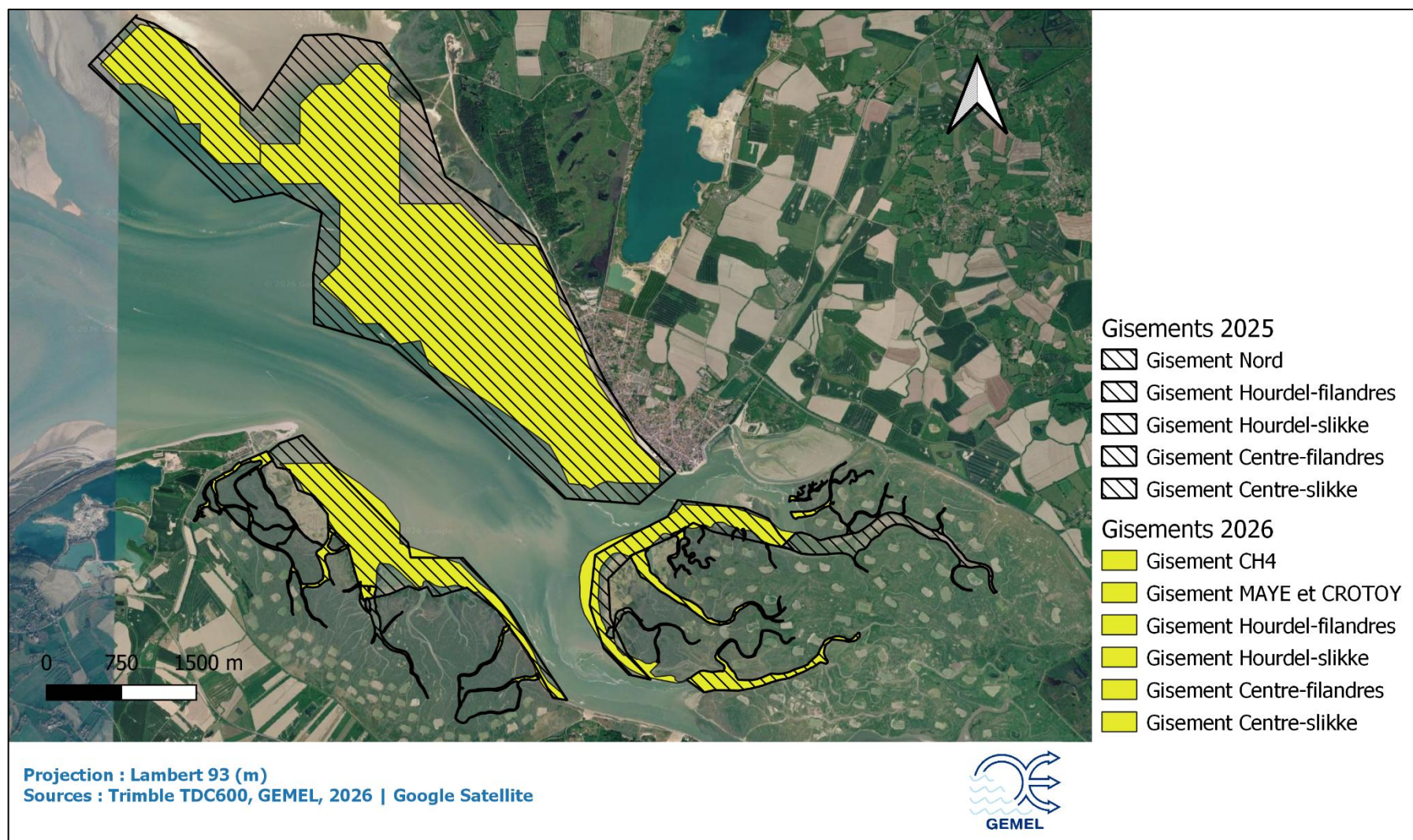


Figure 30 : Evolution des gisements de scrobiculaires entre 2025 et 2026

En baie de Somme Nord, un changement majeur s'est produit sur les gisements cette année : alors qu'étaient identifiés distinctement le gisement de la Maye et celui du Crotoy, ils ont cette année été fusionnés en raison de la présence continue de la ressource (Figure 30). Toutefois, à titre de comparaison, en 2025 le gisement de la Maye avait une surface de 119,0 ha et celui du Crotoy une surface de 281,9 ha (Rambeaud *et al.*, 2025). Cette année, leur surface est évaluée à 331,0 ha (Tableau 2). Les biomasses en ressource à la taille pêchable étaient évaluées, en 2025, à 492,9 t sur le gisement de la Maye et à 1 592,9 t sur le gisement du Crotoy (Rambeaud *et al.*, 2025). Aujourd'hui, la biomasse estimée du gisement situé entre la Maye et le Crotoy est de 1 197,3 t (Tableau 3), soit 888,5 t de moins qu'en 2025.

Sur le gisement de la baie de Somme Sud, la surface de la slikke en 2025 était de 84,1 ha (Rambeaud *et al.*, 2025) contre 75,1 ha cette année (Tableau 5) et la surface du gisement des filandres était de 28,8 ha, revu à la baisse cette année (21,7 ha) en raison de modification de zone (moins propice, Figure 30). Concernant les tonnages de biomasses estimés, il était de 729,6 t l'année dernière sur la slikke (Rambeaud *et al.*, 2025) contre 562,1 t cette année (Tableau 5) et était de $371,5 \pm 99,7$ t dans les filandres (Rambeaud *et al.*, 2025), contre $302,0 \pm 118,5$ t en 2026 (Tableau 6).

En baie de Somme Centre, en 2025, le gisement de la slikke avait une surface de 47,1 ha et une biomasse moyenne de $159,6 \pm 88,8$ t (Rambeaud *et al.*, 2025). Ce gisement est aujourd'hui évalué à 59,4 ha et associé à une biomasse moyenne de $126,5 \pm 67,6$ t (Tableau 8). La surface des filandres est elle aussi diminuée cette année par rapport à l'année précédente en raison de perte de zone propice (Figure 30). Ainsi, les filandres qui avaient pour surface de gisement 70,3 ha et une biomasse moyenne de $297,9 \pm 108,2$ t (Rambeaud *et al.*, 2025), ont aujourd'hui une surface de 38,3 ha et une biomasse de $68,1 \pm 22,8$ t (Tableau 8).

Alors que l'année 2025 était marquée par un fort recrutement de scrobiculaires (Rambeaud *et al.*, 2025), ce phénomène n'a pas été observé cette année.

Globalement, en 2026, les surfaces et les tonnages estimés sont diminués sur l'ensemble des gisements. Mais la ressource en scrobiculaires reste présente

En mars 2026, un arrêté portant modification du quota de pêche aux lavagnons a été publié. Le quota, qui était de 50 kg avant 2021 puis de 70 kg depuis, a été augmenté à 100 kg par pêcheur et par marée. Pour la saison 2026-2027, le nombre de licence de pêche aux lavagnons

est fixé à 60. Le Tableau 9 présente, pour chaque site et entité étudiés, la biomasse de scrobiculaire de taille marchande (supérieur ou égale à 30 mm) ainsi que le nombre de marée pour la pêche de la ressource, tout effort de pêche confondu.

En 2026 l'interpolation par triangulation linéaire réalisée sur le gisement de la baie de Somme Nord, a permis d'estimer les stocks de scrobiculaires à 216,0 t sur CH'4 et à 1 197,3 t entre la Maye et le Crotoy. Cela équivaut respectivement à 3 600,6 kg par pêcheur et 36 marées à 100 kg sur le gisement de CH'4 et à 19 954,3 kg par pêcheur et 142 marées à 100 kg sur le gisement situé entre la Maye et le Crotoy. Ainsi, sur l'ensemble de la baie de Somme Nord, 23 554,9 kg par licence peuvent être pêchés, répartis sur 235 marées à un quota de 100 kg.

Dans les filandres entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy, en baie de Somme Centre, la biomasse de scrobiculaires de taille marchande est estimée à $68,1 \pm 22,8$ t, soit $1 135,4 \pm 380,7$ kg par licence répartie sur 11 ± 4 marées à 100 kg. La biomasse de slikke située entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy est évaluée à $126,5 \pm 67,6$ t de scrobiculaires de taille marchande, donc $2 108,4 \pm 1 127,0$ kg par licence. Cela représente 21 ± 11 marées de pêche à 100 kg. Ainsi, sur l'ensemble de la baie de Somme Centre, $3 243,8 \pm 1 507,7$ kg par licence peuvent être pêchés, répartis sur 32 ± 15 marées à 100 kg

En baie de Somme Sud, la biomasse estimée dans les filandres du Hourdel est de $302,0 \pm 118,5$ t, soit $5 034,1 \pm 1 974,3$ kg par licence répartie sur 50 ± 20 marées de pêche à 100 kg. Le gisement de la slikke du Hourdel est, quant à lui, estimé à 562,1 t de scrobiculaires de taille marchande. Répartie sur 94 marées, cette biomasse équivaut à 9 368,2 kg par licence. Ainsi, sur l'ensemble de la baie de Somme Sud, $14 402,3 \pm 1 974,3$ kg par licence peuvent être pêchés, répartis sur 144 ± 20 marées à 100 kg.

Tableau 9 : Récapitulatif des sites prospectés, tout effort de pêche confondu, de leurs entités, du nombre de prélèvements effectués, des surfaces de gisements potentiels, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence, les intervalles de confiances des biomasses à 80 %, le nombre de marée et l'intervalle de confiance des intervalles de marées à 80 %.

Site	Entité	Surface (m ²)	Biomasse ≥ TMAC (t)	Biomasse par licence (kg) (N=60)	Nombre de marées (quota de 100 kg)
Baie de Somme Nord	CH'4	536 400.0	216.0	3 600.6	36
	Maye-Le Crotoy	3 310 200.0	1 197.3	19 954.3	199
Total général		3 846 600.0	1 413.3	23 554.9	235
Baie de Somme Centre	Filandres-Entre Saint-Valery-sur-Somme et le Crotoy	382 873.0	68.1 ± 22.8	1 135.4 ± 380.7	11 ± 4
	Slikke-Entre Saint-Valery-sur-Somme et le Crotoy	593 913.0	126.5 ± 67.6	2 108.4 ± 1 127.0	21 ± 11
Total général		976 786 .0	194.6 ± 90.4	3 243.8 ± 1 507.7	32 ± 15
Baie de Somme Sud	Filandres-Hourdel	217 536.0	302.0 ± 118.5	5 034.1 ± 1 974.3	50 ± 20
	Slikke-Hourdel	750 800.0	562.1	9 368.2	94
Total général		968 336.0	864.1 ± 118.5	14 402.3 ± 1974.3	144 ± 20

Maintenant, si l'on ne considère que les points dont la **biomasse est supérieure à 500 g/m²** de scrobiculaires à la taille marchande, qui **représente la limite d'exploitabilité accessible à tout pêcheur à pied professionnel**, les résultats sont les suivants (pour les entités qui ont pu être analysées dans ce sens) (Tableau 10) : un pêcheur disposant de la licence de pêche aux scrobiculaires peut pêcher, à CH'4, 2 626,4 kg sur son année, soit 26 marées de pêche à un quota de 100 kg. Entre la Maye et le Crotoy, il peut pêcher 14 240,1 kg soit 142 marées à un quota de 100 kg. En baie de Somme Sud, au niveau de la slikke du Hourdel, un licencié peut pêcher 8 073,4 kg, ce qui représente 80 marées de travail à 100 kg.

Tableau 10 : Récapitulatif des sites prospectés, seuil supérieur à 500 g/m² de scrobiculaires à la TMAC, de leurs entités, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence et le nombre de marée de travail possible

Site	Entité	Biomasse ≥ TMAC (t)	Biomasse par licence (kg) (N=60)	Nombre de marées (quota de 100 kg)
Baie de Somme Nord	CH'4	157.6	2 626.4	26
	Maye – Le Crotoy	854.4	14 240.1	142
Baie de Somme Sud	Slikke-Hourdel	484.4	8 073.4	80

BIBLIOGRAPHIE

Becuwe E., Veillet G., Talleux J-D. (2020). SCROBSAC : SCRobiculaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche : évaluation des stocks. *Rapport du GEMEL n°20-030 réalisé pour la Région Hauts-de-France et l'Europe (FEAMP)* : 60 p.

Becuwe E., Talleux J-D., Stien F., Charpagne C., Anot G., Laskowski B., Praud M., Louvet J. (2021) Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme. *Rapport du GEMEL n°21-045* : 55 p

Becuwe E., Basuyaux E., Stien F., Douchain E., Talleux J.D., Talleux M. (2022) Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme. *Rapport du GEMEL n°22-012* : 55 p

Becuwe E., Quesnel S., Stien F., Talleux J-D., Debout H., Leprêtre M-A., Rolet C., Soubitez M., Creignou F., Basuyaux E., Bance A., Missemmer B. (2023) Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2023. *Rapport du GEMEL n°23-022* : 65 p.

Becuwe E., Blassiau N., Bertaud M., Basuyaux E., Talleux J-D., Declerck T., Pelletier V., Stien F. (2024) Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2024. *Rapport du GEMEL n°24-015* : 77 p.

Paffoni, E. (2026). Arrêté n°056/2026 portant modification de l'arrêté n°070/2024 réglementant l'exercice de la pêche à pied des tellines (*Donas vitatus*), des couteaux (*Ensis spp.*) et des lavignons (*Scrobicularia plana*) sur les gisements naturels du Pas-de-Calais et de la Somme : 3 p.

Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc (2018). Lettre de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, n°81 : *Scrobicularia plana*. Bretagne Environnement : 4 p.

Rambeaud E., Becuwe E., Delory A., Stien F., Caclin J., Creignou F., Parmentier V., Talleux J-D., (2025). Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2025. *Rapport du GEMEL n°25-016* : 77 p

Ruellet. T. (2013). Contribution à la dynamique de population de *Scrobicularia plana* en baie de Somme dans le cadre du projet COMORES. *Rapport du GEMEL n°13-024* : 57 p.

Sola J. C. (1997). Reproduction, population dynamics, growth and production of *Scrobicularia plana* da Costa (Relecypoda) in the Bidasoa estuary, Spain. *Netherland Journal of Aquatic Ecology* 30 : 283-296.